



DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

Photographie

Septembre 2010

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'enseignement supérieur
et de la recherche

NOR : ESRS1008581A

ARRÊTÉ du 26 mars 2010

**portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur
« photographie »**

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

Vu le décret n ° 95-665 du 9 mai 1995 modifié portant règlement général du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'arrêté du 9 mai 1995 fixant les conditions d'habilitation à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation en vue de la délivrance du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, et du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'arrêté du 9 mai 1995 relatif au positionnement en vue de la préparation du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel et du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'arrêté du 24 juin 2005 fixant les conditions de dispenses d'unités au brevet de technicien supérieur ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative « communication graphique et audiovisuel » en date du 11 janvier 2010 ;

Vu l'avis du Conseil Supérieur de l'Education du 11 mars 2010 ;

Vu l'avis du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 15 mars 2010 ;

ARRÊTE

Article 1

La définition et les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « photographie » sont fixées conformément aux dispositions du présent arrêté.

Article 2

Le référentiel des activités professionnelles et le référentiel de certification sont définis en annexe I au présent arrêté.

Les unités constitutives du référentiel de certification du brevet de technicien supérieur « photographie » sont définies en annexe IIa au présent arrêté.

L'annexe IIb précise les unités communes au brevet de technicien supérieur « photographie » et à d'autres spécialités de brevet de technicien supérieur.

Article 3

Le règlement d'examen est fixé en annexe IIc au présent arrêté. La définition des épreuves ponctuelles et des situations d'évaluation en cours de formation est fixée en annexe IId au présent arrêté.

Article 4

En formation initiale sous statut scolaire, les enseignements permettant d'atteindre les compétences requises du technicien supérieur sont dispensés conformément à l'horaire hebdomadaire figurant en annexe IIIa au présent arrêté.

Article 5

La formation sanctionnée par le brevet de technicien « photographie » comporte des stages en milieu professionnel dont les finalités et la durée exigée pour se présenter à l'examen sont précisées à l'annexe IIIb au présent arrêté.

Article 6

Pour chaque session d'examen, la date de clôture des registres d'inscription et la date de début des épreuves pratiques ou écrites sont arrêtées par le ministre chargé de l'éducation nationale.

La liste des pièces à fournir lors de l'inscription à l'examen est fixée par chaque recteur.

Article 7

Chaque candidat s'inscrit à l'examen dans sa forme globale ou dans sa forme progressive conformément aux dispositions des articles 16, 23, 23 bis, 24 et 25 du décret du 9 mai 1995 susvisé.

Dans le cas de la forme progressive, le candidat précise les épreuves ou unités qu'il souhaite subir à la session pour laquelle il s'inscrit.

Le brevet de technicien supérieur « photographie » est délivré aux candidats ayant passé avec succès l'examen défini par le présent arrêté conformément aux dispositions du titre III du décret du 9 mai 1995 susvisé.

Article 8

Les correspondances entre les épreuves de l'examen organisées conformément à l'arrêté du 31 juillet 1996 modifié portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « photographie » et les épreuves de l'examen organisées conformément au présent arrêté sont précisées en annexe IV au présent arrêté.

La durée de validité des notes égales ou supérieures à 10 sur 20 aux épreuves de l'examen subi selon les dispositions de l'arrêté du 31 juillet 1996 précité et dont le candidat demande le bénéfice dans les conditions prévues à l'alinéa précédent, est reportée dans le cadre de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté conformément à l'article 17 du décret du 9 mai 1995 susvisé et à compter de la date d'obtention de ce résultat.

Article 9

La première session du brevet de technicien supérieur « photographie » organisée conformément aux dispositions du présent arrêté aura lieu en 2012.

La dernière session du brevet de technicien supérieur « photographie » organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 31 juillet 1996 modifié portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « photographie » aura lieu en 2011. A l'issue de cette session, l'arrêté du 31 juillet 1996 précité est abrogé.

Article 10

Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 26 mars 2010

Pour la Ministre et par délégation

**Le Directeur général pour l'enseignement
supérieur et l'insertion professionnelle**

Patrick HETZEL

N.B. Le présent arrêté et ses annexes IIc, IIIa et IV seront consultables au bulletin officiel du Ministère de l'éducation nationale et du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 13 mai 2010 mis en ligne sur les sites www.education.gouv.fr et www.enseignementsup-recherche.gouv.fr.
Le présent arrêté et l'intégralité de ses annexes seront mis en ligne sur les sites www.education.gouv.fr et www.enseignementsup-recherche.gouv.fr.

SOMMAIRE

Pages

ANNEXE I : RÉFÉRENTIELS DU DIPLOME

I a	Référentiel des activités professionnelles.....	7
I b	Référentiel de certification	19
	Compétences.....	20
	Savoirs associés.....	38
I c	Lexique	71

ANNEXE II : MODALITÉS DE CERTIFICATION

II a	Unités professionnelles constitutives du diplôme	74
II b	Unités communes à plusieurs spécialités de BTS.....	75
II c	Règlement d'examen	76
II d	Définition des épreuves ponctuelles et des situations d'évaluation en cours de formation	77

ANNEXE III : ORGANISATION DE LA FORMATION

III a	Horaires de formation	94
III b	Stages en milieu professionnel.....	95

ANNEXE IV : TABLEAU DE CORRESPONDANCE

ENTRE ÉPREUVES DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU BTS	98
---	-----------

ANNEXE I

RÉFÉRENTIELS DU DIPLÔME

ANNEXE I a

**RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS
PROFESSIONNELLES**

SOMMAIRE DU RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

- 1. Fonction globale du niveau professionnel attendu pour le BTS photographie**
- 2. Les emplois et fonctions du technicien supérieur photographe**
- 3. Les activités et tâches du technicien supérieur photographe**

1. Fonction globale du niveau professionnel attendu pour le BTS photographie

Sans prétendre définir la totalité des composantes de ce métier, cette fonction globale peut s'exprimer de la manière suivante :

Photographe qui conçoit les images qu'il réalise et qui maîtrise l'ensemble des composantes techniques et artistiques de son métier, capable de définir et de mettre en œuvre des systèmes complexes de prises de vue, de restitution des images et de gestion des informations numériques associées.

Le titulaire du brevet de technicien supérieur sera capable de suivre et d'intégrer les évolutions techniques de la profession et de s'adapter rapidement à toutes les situations du métier et à tous les nouveaux équipements.

2. Les emplois et fonctions du technicien supérieur photographe

Les secteurs d'activité du titulaire d'un BTS photographie sont nombreux et variés. Les fonctions professionnelles exercées sont également diverses et peuvent, parfois, nécessiter une formation complémentaire au BTS :

- prise de vue de nature morte,
- prise de vue mode, beauté et portrait,
- prise de vue de reportage (photojournalisme, institutionnel, événementiel),
- prise de vue d'architecture intérieure et extérieure,
- prise de vue spécifique (médicale, aérienne...).
- prise de vue d'illustration,
- opérateur numérique,
- traitement technique de l'image,
- retouche d'image créative,
- actions de commercialisation et de support technique,
- iconographie.

Ces différents métiers peuvent s'exercer dans des structures très diverses (studios de prise de vue, agences ou collectifs de photographes, groupes de presse, collectivités territoriales, administrations, laboratoires professionnels généralistes, structures de retouche d'image, entreprises de location de matériel photographique, presse spécialisée photo, distributeurs de matériel photographique professionnel, agences de communication...). Le titulaire du BTS photographie exerce également parfois son activité en tant que travailleur indépendant que ce soit dans le domaine de la prise de vue ou celui de la retouche d'image.

3. Les activités et tâches du technicien supérieur en photographie

Le référentiel des activités professionnelles du BTS photographie s'articule autour de 4 grands types d'activités professionnelles, notées A1 à A4 et décrites plus précisément ci-dessous :

- A1 : la prise de vue professionnelle.
- A2 : la postproduction des prises de vues réalisées.
- A3 : la finalisation et la gestion des images traitées.
- A4 : l'utilisation et la commercialisation des images.

Activités professionnelles	Fonctions professionnelles principales associées aux activités
A1 : Prise de vue professionnelle	Créateur et /ou concepteur de la prise de vue.
A2 : Postproduction des prises de vues réalisées	« Editing », indexation et classement des images produites. Développement des images en fonction de la destination choisie.
A3 : Finalisation et gestion des images traitées	Retouche technique et créative des images développées. Préparation et réalisation des sorties.
A4 : Utilisation et commercialisation des images	Connaissances juridiques du droit et des usages de l'image ou à l'image.
	Information générale juridique et commerciale des métiers de photographe.

A1 : La prise de vue professionnelle

Le technicien supérieur en photographie est un créateur (au sens d'une création artistique de l'image, qui s'appuie sur et qui valorise une culture et une sensibilité artistiques) en même temps qu'un concepteur de prises de vue (au sens technique, qui l'oblige à aboutir à la production d'images attendues, répondant à des contraintes commerciales et techniques et à un cahier des charges précis). Il maîtrise entre autres les notions de cadrage, de lumière, de couleurs, de profondeur de champ qui conditionnent le résultat de la prise de vue.

Cette activité est le « cœur du métier » de photographe et correspond à la valeur ajoutée principale que peut apporter un technicien supérieur photographe dans un système de création et de production d'images photographiques.

Elle intègre une composante artistique forte qui permettra de construire et de produire des images correspondant aux attentes des commanditaires et donneurs d'ordre tout en permettant à l'auteur d'imaginer et de réaliser des photographies personnelles inscrites dans une culture photographique passée et présente.

Le photographe se doit aussi de connaître l'histoire de la photographie (et des images animées : cinéma et vidéo), l'évolution artistique et technique de ce média et devra maîtriser l'ensemble des moyens de prise de vue pour la réalisation des images en toute autonomie.

L'activité de prise de vue connaît aujourd'hui une véritable révolution technique avec la généralisation des techniques numériques de prise de vue, de traitement et de production des images. Les techniques argentiques, qui sont aujourd'hui réservées à quelques « niches professionnelles », ne peuvent plus constituer la technique principale du métier même si elles peuvent encore être utilisées dans des démarches pédagogiques du BTS photographe.

Le technicien supérieur en photographie devra être capable de s'adapter en permanence à l'évolution de plus en plus rapide des techniques et des équipements.

Le technicien supérieur en photographie doit aussi être capable de communiquer de manière professionnelle et efficace avec l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le cycle de vie de l'image et qui relèvent des domaines artistiques, commerciaux, juridiques, techniques.

Cette activité correspond à 10 tâches professionnelles identifiées et notées T1 à T10 définies dans la suite de ce référentiel d'activités professionnelles.

A2 : La postproduction des images réalisées

Cette activité amène le technicien supérieur à maîtriser les techniques de traitement et de correction des images numériques brutes en fonction d'une demande formalisée ou d'une volonté artistique maîtrisée. L'environnement informatique généralisé impose au technicien supérieur la capacité d'utiliser, de configurer mais aussi de choisir les systèmes d'information les plus adaptés au contexte professionnel rencontré.

Ce traitement correspond à la première gestion des flux d'images après la prise de vue, elle impose la définition et le respect de processus de traitements numériques particuliers comme le tri, l'indexation, le développement des fichiers natifs, les corrections chromatiques de base, spécifiques ou par lots, ainsi que leur stockage et leur sauvegarde.

Cette activité correspond à 6 tâches professionnelles identifiées et notées T11 à T16 définies dans la suite de ce référentiel d'activités professionnelles.

A3 : La finalisation et la gestion des images traitées

Cette activité prolonge l'étape de postproduction et correspond à la finalisation des images en fonction des demandes des donneurs d'ordres et clients.

Cela passe par l'interprétation de l'image, le choix d'un rendu et éventuellement par la retouche créative et le montage d'images. Le technicien supérieur prépare ensuite le fichier pour un type de sortie donnée et saura paramétrer le dispositif de sortie choisi pour assurer le meilleur rendu. Il contrôlera l'adéquation de la sortie par rapport à la demande.

Lors de cette étape, le technicien supérieur doit définir les processus correspondants, choisir les équipements informatiques pertinents et définir les traitements de préparation des images afin qu'ils soient adaptés aux différents types d'utilisation. Il devra également mettre en place et assurer la gestion de la couleur de la chaîne numérique et assurer le contrôle qualité de la chaîne de production d'images.

Cette activité correspond à 3 tâches professionnelles identifiées et notées T17 à T19 définies dans la suite de ce référentiel d'activités professionnelles.

A4 : L'utilisation et la commercialisation des images

Cette activité comprend deux champs professionnels associés, celui du droit relatif aux images, à leur réalisation, leur utilisation et leur commercialisation, ainsi que celui relatif aux différents métiers accessibles à un technicien supérieur photographe, associé à des contraintes juridiques, réglementaires, commerciales correspondantes.

Cette activité correspond aussi à une importante composante de communication professionnelle, amenant le technicien à communiquer efficacement, à l'oral comme à l'écrit, avec des clients, des services juridiques, des administrations et des employés.

Elle correspond à 6 tâches professionnelles identifiées et notées T20 à T25 définies dans la suite de ce référentiel d'activités professionnelles.

Description des tâches associées aux activités professionnelles

Les tâches décrites ci-après sont présentées dans un tableau récapitulatif suivi de remarques complémentaires.

1. Tâches associées à l'activité de prise de vue professionnelle :

Activités professionnelles	Contexte	Moyens	Résultats
T1. Lire, interpréter et composer une image : culture artistique, communication orientée image, éléments de sémiologie et recherche documentaire. Utilisation de l'image photographique dans l'histoire.	Types de situations photographiques : - nature morte, - mode, beauté, portrait. - reportage (photojournalisme, institutionnel, évènementiel), - architecture intérieure et extérieure, - illustration, - spécifique (médicale, aérienne...).	Bibliothèques d'images, fonds documentaires spécialisés, bases de données en ligne.	Culture de l'image photographique.
T2. Préparer la prise de vue : repérages, autorisations, devis, matériel.		Équipements de prise de vue et accessoires.	Fichier natif numérique ou original argentique.
T3. Composer la prise de vue (imposée ou choisie, cadrage et format de l'image).			
T4. Organiser la prise de vue (mise en scène, lumières).			
T5. Choisir des matériels de prise de vue et des accessoires.			
T6. Effectuer les réglages nécessaires à la prise de vue (relations support d'enregistrement, vitesse, ouverture, focale, profondeur de champ, sensibilité, balance des blancs...).			
T7. Préparer la prise de vue et gérer les différents intervenants.			
T8. Prendre en compte le droit à l'image des personnes et des biens en prise de vue.			
T9. Réaliser une prise de vue argentique ou numérique.			
T10. Communiquer de manière professionnelle avec les différents acteurs de la prise de vue.	Zones de prises de vue et de traitement des images.	Communication orale et écrite.	

Commentaires :

T1 : La culture photographique est indispensable au photographe. Elle passe par une véritable connaissance de l'histoire de la photographie et de la connaissance des fondamentaux artistiques des images. Elle facilite le dialogue et la compréhension mutuelle entre donneur d'ordre et photographe ainsi que la maîtrise de la composition des images.

T2, T3 : Le technicien supérieur en photographie maîtrise l'ensemble des composantes de la préparation d'une prise de vue et de la composition de l'image. Il sait s'adapter au contexte particulier de chaque prise de vue tout en justifiant ses choix sur les plans techniques et artistiques.

T4 : L'organisation de la prise de vue comprend essentiellement la mise en scène et la gestion de la lumière. C'est en les maîtrisant que le photographe pourra construire des images répondant aux attentes d'un client ou d'une volonté artistique personnelle. À ce niveau, le technicien supérieur doit être capable d'une grande autonomie de décision et d'action qui le conduit à répondre à une commande strictement formalisée comme à faire des propositions d'images plus libres à partir d'une demande plus générale.

T5 : Lors d'un choix des matériels à utiliser, le technicien supérieur doit maîtriser les implications techniques et artistiques de ses choix. Il doit en prévoir les limites, les avantages et les inconvénients et justifier ses choix.

T6 : Les réglages de la prise de vue sont fondamentaux pour obtenir une exposition et une mise en valeur correcte de l'image et pour optimiser les compromis nécessaires aux choix des différents équipements, des accessoires, des sujets, de la mise en scène et du résultat attendu.

T7 : Le technicien supérieur peut être amené à préparer les équipements, les conditions de prise de vue, les contraintes matérielles, humaines, réglementaires associées à une prise de vue. Il doit aussi travailler avec un ensemble de collaborateurs, collègues et autres personnes dont il convient de diriger, d'animer et de coordonner les actions.

T8 : Chaque prise de vue se situe dans un contexte réglementaire, juridique et économique particulier qu'il convient de connaître et d'identifier pour anticiper d'éventuels recours et mettre en place toutes les conditions d'une bonne exploitation des images.

T9 : Les technologies mises en œuvre dans les systèmes d'enregistrement photographiques évoluent et deviennent essentiellement numériques. Même si les équipements gardent leurs formes traditionnelles, le passage de l'argentique au numérique modifie les gestes, les procédures et les productions (images fixes et animées dans de courtes séquences vidéos acquises à l'aide d'un matériel photographique) des photographes. La connaissance fine des principes et des équipements matériels et logiciels mis en œuvre fait partie de la culture professionnelle indispensable du photographe. Elle garantit sa capacité à s'adapter aux évolutions scientifiques et techniques du métier qui ne manqueront pas de se poursuivre.

T10 : La communication professionnelle est fondamentale en prise de vue. Sa maîtrise permet, à l'oral comme à l'écrit, de mieux comprendre les demandes explicites ou implicites des donneurs d'ordre, de reformuler des attentes, de répondre de manière non univoque à une commande. Elle permet, enfin, d'installer un dialogue efficace entre les différents intervenants associés à la prise de vue.

2. Tâches associées à l'activité de postproduction des prises de vues réalisées :

Une image « brute » est issue directement du système de prise de vue ou d'acquisition d'image. Le traitement des images brutes va permettre au photographe d'effectuer un premier traitement de développement de l'image si le format ne permet pas directement sa visualisation. Cette première étape va conduire à un tri permettant d'éliminer certaines images, de mettre en œuvre des procédures de corrections chromatiques de base et d'enregistrement dans un format adapté. Elle permet également d'indexer les images à l'aide d'un système informatique de gestion et de visualisation des fichiers qui permettra de faciliter les traitements.

Le stockage et l'archivage informatique corrects, ainsi que la prise en compte de leurs évolutions techniques (de façon à garantir la pérennité des bases d'images) font également partie de cette activité professionnelle.

Activités professionnelles	Contexte	Moyens	Résultats
T11. Numériser une image.	Zone de traitement de l'image.	Scanners.	Fichier numérique.
T12. Trier des images produites, première sélection, identification et orientation des flux en production.	Studio de prise de vue et laboratoire de traitement de l'image.	Matériel : - station de travail avec écran calibré. - logiciels de traitement des images et logiciel d'archivage.	Images triées, sélectionnées, développées et archivées.
T13. Développer des fichiers natifs en prenant en compte leur destination.			
T14. Indexer des images traitées (titres, métadonnées, copyright, notes associées).			
T15. Réaliser les corrections chromatiques, spécifiques et par lots.			
T16. Stocker et gérer les fichiers bruts dans un système informatique évolutif et garantissant leur sécurité.			

Commentaires :

T11 : L'acquisition d'images numériques à partir de supports argentiques (papier ou film) par « scanner » est également une opération permettant de produire des images numériques à partir des fonds d'images existants.

T12 : Le technicien supérieur doit maîtriser et définir les procédures de tri et d'utilisation des systèmes de gestion des flux d'images.

T13 T14 : Le choix d'un format d'enregistrement et des procédures d'indexation sont faits en fonction du résultat attendu et de l'utilisation de l'image. Ils relèvent d'une compétence attendue

d'un technicien supérieur. Le choix des paramètres de développement sera effectué de façon à avoir un rendu optimum et sera fait en fonction de l'utilisation ultérieure de l'image.

T15 : La correction chromatique permet d'obtenir des images équilibrées et utilisables, sans introduire, à ce niveau, des attentes artistiques ou commerciales données.

T16 : L'archivage des images est numérique, ce qui ne garantit nullement sa pérennité dans le temps. Il est donc nécessaire que le technicien supérieur puisse caractériser les besoins et procédures relatifs au stockage et à la sécurisation des informations numériques.

3. Tâches associées à l'activité de préparation et de gestion des images finales :

L'image finale correspond à l'image proposée au client ou au donneur d'ordre. Sur les plans techniques et artistiques, elle correspond aux contraintes de la commande ainsi qu'à l'interprétation du technicien supérieur.

Pour cela, l'image sera retouchée par un traitement numérique adapté mettant en œuvre suivant le type d'images des opérations de nettoyage de l'image, de détournage vectoriel, de retouche créative (retouche beauté, montage de plusieurs visuels...).

Le technicien supérieur optimisera le fichier image en fonction de la sortie choisie et sera capable de valider le rendu final par une simulation écran. Il tirera l'épreuve sur le matériel qui lui semble le plus adapté ou sur celui correspondant à la demande du client et sera capable de vérifier l'adéquation entre la sortie et la demande formulée.

Ces tâches demanderont au technicien supérieur de suivre constamment l'évolution des matériels et des logiciels qu'il sera à même d'utiliser dans le domaine du traitement numérique. C'est également le rôle du technicien supérieur de mettre en place un système de gestion de la couleur de l'ensemble de la chaîne numérique.

Le visuel sera ensuite classé et légendé dans un système informatique.

Activités professionnelles	Contexte	Moyens	Résultats
T17. Retoucher des images numériques.	Laboratoire de traitement de l'image numérique.	Stations de travail avec écran calibré.	Images finales répondant à la demande.
T18. Réaliser le classement et l'iconographie des images (critères de classement, légendes, protections physiques).		Logiciels : – de traitement des images, – d'archivage, – de gestion iconographique.	Images sélectionnées par rapport à une commande, traitées et adaptées aux situations d'utilisation.
T 19. Assurer le traitement de préparation du fichier en fonction de l'utilisation des images : - impression presse, - impression numérique, - visualisations sur écrans, - présentation sur supports numériques, - sites internet.		Solution complète de gestion de la couleur. Matériels de création de supports imprimés et numériques	

Commentaires :

T17 : Les retouches relatives à cette activité relèvent essentiellement d'intentions artistiques (les images étant déjà traitées et corrigées au niveau technique dans l'activité précédente) menées pour répondre à une demande spécifique.

T18 : Le technicien supérieur en photographie se doit de bien comprendre les principes informatiques des systèmes de gestion et d'iconographie. Cette connaissance doit lui permettre de suivre les évolutions techniques de ce type de produits, de les utiliser de manière professionnelle et d'être prescripteur dans le choix et l'adaptation de ces produits dans un contexte.

T19 : Le traitement de préparation des images en vue de leur destination est fondamental. Il permet d'adapter l'image aux caractéristiques d'utilisation et de production. De solides bases techniques de colorimétrie, de connaissance des systèmes d'impression et des techniques de visualisation en ligne permettent au technicien d'optimiser l'image et de s'adapter aux évolutions techniques correspondantes.

4. Tâches associées à l'activité d'utilisation et de commercialisation des images :

Cette activité est fondamentale par rapport aux différents métiers du photographe. Selon le contexte dans lequel il exerce, les situations professionnelles, réglementaires, statutaires d'un photographe sont extrêmement différentes et correspondent toutes à des spécificités à connaître.

Dans ce cadre, la « fonction commercialisation » des images dans un contexte donné est fondamentale et correspond à des compétences indispensables. Malgré ce constat, ce référentiel d'activités professionnelles affirme que les compétences premières d'un photographe relèvent de la photographie et non de compétences commerciales associées, même si elles sont incontournables. Un diplômé d'un BTS Photographie doit pouvoir identifier le type et le statut de l'emploi qu'il exerce, qui peut prendre des formes multiples (salarié en entreprise, artisan, technico-commercial, commerçant, artiste).

Activités professionnelles	Contexte	Moyens	Résultats
T20. Effectuer la sauvegarde des données : conservation des images argentiques, numérisation, sauvegardes numériques, sécurisation des données, cryptage.	<ul style="list-style-type: none"> – photographe auteur ou artisan, – laboratoire, – agence, – officine, – studio, – entreprise, – administration. 	Systèmes de stockage, d'archivage et de gestion iconographique.	<p>Images stockées, sauvegardées et gérées.</p> <p>Images utilisées en respectant les règles juridiques et commerciales en vigueur.</p>
T21. Gérer au plan juridique l'utilisation et la protection des images.			
T22. Appliquer les dispositions juridiques liées à l'activité commerciale.			
T23. Assurer la gestion comptable de l'activité du photographe.			
T24. Appliquer des techniques de commercialisation aux activités et productions photographiques.	<ul style="list-style-type: none"> – officine, – entreprise de vente d'équipements (importateurs, fabricants, grossistes). 	Contacts avec le client.	Savoir-faire de base de la vente et des contacts commerciaux.
T25. Communiquer de manière professionnelle dans une relation commerciale.	– Tous contextes commerciaux	Relation avec le client.	Savoir-faire de communication orale et écrite.

Commentaires :

T20 : La sauvegarde des images traitées et destinées à la vente relève de procédures particulières conduisant à les protéger de façon spécifique, à les présenter sur des sites adéquats et à mettre en œuvre des dispositifs d'archivage et de sécurisation spécifiques.

T21 : La vente d'images relève de règlements et de protections commerciales particulières, que chaque photographe doit connaître et maîtriser.

T22 : Compte tenu du grand nombre de statuts accessibles, chaque technicien supérieur doit connaître les différents types d'emploi, ses avantages, ses inconvénients, ses contraintes.

T23 : Quel que soit son statut, un photographe devra mettre en œuvre des techniques commerciales et comptables adaptées, qu'il convient de connaître globalement afin de les utiliser ou de les sous-traiter.

T24 : La vente d'images induit toujours une communication commerciale qu'il convient de maîtriser dans les différents contextes de travail offerts aux photographes.

T25 : La communication professionnelle tient une place importante dans le métier de photographe. Le technicien supérieur devra donc être capable de s'exprimer oralement et par écrit ; il pourra soutenir une argumentation commerciale, justifier des propositions ou rédiger des courriers ou des documents commerciaux dont il aura besoin.

ANNEXE I b

RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

COMPÉTENCES

Relations Capacités / Compétences / Tâches :

Capacités		Compétences		Tâches																			
C1	Communiquer et s'informer.	CP1.1	Communiquer et négocier dans un environnement professionnel.	T1	T7	T10	T23	T24	T25														
		CP1.2	Collecter et organiser l'information technique et juridique relative au cadre professionnel.	T7	T18	T23																	
		CP1.3	Créer, modéliser, utiliser et diffuser des documents professionnels.	T7	T10	T24	T25																
C2	Lire, interpréter des images et évaluer la pertinence d'un projet.	CP2.1	Analyser les éléments d'une image.	T1	T3	T18																	
		CP2.2	Évaluer la pertinence d'un projet photographique.																				
C3	Choisir, organiser les moyens à mettre en œuvre pour une prise de vue.	CP3.1	Analyser la demande du client.																				
		CP3.2	Préparer, organiser la séance de prise de vue.																				
		CP3.3	Rédiger un devis.																				
		CP3.4	Choisir et préparer le matériel en fonction du type de prise de vue à réaliser.																				
C4	Réaliser des prises de vues.	CP4.1	Installer le matériel photographique et les éclairages.	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T9	T11	T12	T25										
		CP4.2	Composer la prise de vue.																				
		CP4.3	Construire l'éclairage et gérer la lumière.																				
		CP4.4	Paramétrer l'appareil photographique.																				
		CP4.5	Gérer les intervenants.																				
		CP4.6	Réaliser les prises de vues.																				
		CP4.7	Éditer.																				
		CP4.8	Avoir un regard critique sur les images après traitement.																				

Capacités		Compétences		Tâches						
C5	Traiter les images photographiques.	CP5.1	Numériser un original argentique.	T10	T12	T13	T14	T15	T17	T19
		CP5.2	Assurer la gestion des couleurs.							
		CP5.3	Trier les images.							
		CP5.4	Développer les images numériques natives.							
		CP5.5	Réaliser les corrections chromatiques.							
		CP5.6	Retoucher une image.							
		CP5.7	Préparer la sortie.							
		CP5.8	Tirer une épreuve numérique. Tirer une épreuve argentique N&B							
		CP5.9	Assurer le contrôle qualité d'une chaîne de traitement d'images.							
C6	Gérer, conserver et archiver les photographies.	CP6.1	Choisir les matériels et logiciels pour numériser des originaux et stocker des images.	T14	T16	T18	T19	T20		
		CP6.2	Numériser des originaux opaques ou transparents.							
		CP6.3	Définir des procédures de stockage sécurisé.							
		CP6.4	Choisir le mode d'indexation.							
		CP6.5	Gérer une photothèque numérique.							
		CP6.6	Archiver des originaux.							

Capacités		Compétences		Tâches				
C7	Diffuser, reproduire et céder des photographies en assurant la protection juridique et la rentabilité de l'activité.	CP7.1	Préparer la prise de vue.	T2	T7	T8	T21	
		CP7.2	Gérer les différents intervenants.	T7	T10	T25		
		CP7.3	Tenir compte des droits des personnes et des biens figurant sur la prise de vue.	T2	T8			
		CP7.4	Gérer l'utilisation et la protection juridique des images.	T2	T8	T21		
		CP7.5	Appliquer le cadre juridique de l'activité commerciale.	T7	T22			
		CP7.6	Assurer la gestion des activités administrative et comptable du photographe.	T2	T22	T23		
		CP7.6	Appliquer des techniques de commercialisation aux activités et productions du photographes.	T10	T24	T25		
C8	Exercer une veille technologique et apporter une expertise technique.	CP8.1	S'informer sur les nouveaux produits et technologies.					
		CP8.2	Faire un bilan et une analyse critique des équipements et des méthodes de travail d'une structure professionnelle.					
		CP8.3	Identifier les avantages offerts par un nouveau produit.					
		CP8.4	Élaborer un protocole de test adapté à l'évaluation d'une caractéristique d'un produit.	T2	T5	T16	T19	T20
		CP8.5	Choisir le matériel en fonction d'un budget et d'un besoin.					
		CP8.6	Mettre en service en nouvel équipement ou une nouvelle méthode de travail.					
		CP8.7	Former des opérateurs amenés à utiliser le nouveau produit.					

C1 : Communiquer et s'informer

<i>Contexte / Données</i>	<i>Actions</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
<p>Contexte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • artisan, • auteur, • photographe indépendant, • studio de prise de vue, • entreprise, • administration, • agence, • organe de presse, • photothèque, • laboratoire d'infographie, • toute situation de conception, diffusion, reproduction ou cession d'une image. <p>Données :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la demande du client/commanditaire, • les éléments nécessaires à l'établissement du devis, • la presse professionnelle spécialisée, • la documentation technique, • les documents administratifs, comptables et commerciaux, • internet, • les codes juridiques, la jurisprudence. 	<p>1 – Communiquer et négocier dans un environnement professionnel : faciliter l'organisation préalable et le déroulement de la prise de vue par une communication écrite et orale adaptée aux différents intervenants en mobilisant les différents outils de communication disponibles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les outils et les règles de la communication écrite et orale sont respectés, - la communication professionnelle écrite et orale est adaptée aux différents interlocuteurs, - les différents outils de communication professionnelle (argumentaires, informatique) sont utilisés à bon escient, - le champ de la négociation est délimité, - les informations sont structurées sur le fond, - le message est concis et clair, il est effectivement perçu et compris par l'interlocuteur, - le questionnement est précis et adapté à l'objectif visé, - les réponses obtenues sont exploitables, - toutes les demandes du client sont identifiées et prises en compte, - la proposition est adaptée au contexte, ses avantages sont argumentés, - l'interlocuteur dispose de toutes les données pour se décider, - la demande client est reformulée avant la rédaction afin d'éviter tout malentendu, - la décision du client est formalisée par écrit, - les documents produits sont communiqués dans les délais, - les différents intervenants sont informés des imprévus et erreurs identifiés dans le cadre du déroulement de l'activité, ils appliquent des mesures correctives, - les conflits sont détectés, traités et leurs effets sont limités.

C1 : Communiquer et s'informer

<i>Contexte / Données</i>	<i>Actions</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
<p>Contexte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • artisan, • auteur, • photographe indépendant, • studio de prise de vue, • entreprise, • administration, • agence, • organe de presse, • photothèque, • laboratoire d'infographie, • toute situation de conception, diffusion, reproduction ou cession d'une image. 	<p>2 – Collecter et organiser l'information technique et juridique relative au cadre professionnel : recueillir, analyser, classer, archiver et mettre à jour les informations techniques et juridiques permettant l'usage des différents équipements et la production des documents liés à la profession.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une procédure de collecte, de classement, de mise à jour et de stockage des informations est élaborée et mise en œuvre, - les informations collectées sont adaptées aux besoins du photographe, - les informations collectées sont utilisables et synthétisées de manière complète et juste, - les dispositions légales encadrant la constitution et l'utilisation d'une base de données nominatives sont respectées, - le cycle de vie des documents numériques et non numériques est connu, - les informations collectées sont suffisantes pour rédiger correctement les documents administratifs, - l'utilisation d'un appareil est facilitée par la consultation de la notice.
<p>Données :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la demande du client/commanditaire, • les éléments nécessaires à l'établissement du devis, • la presse professionnelle spécialisée, • la documentation technique, • les documents administratifs, comptables et commerciaux, • internet, • les codes juridiques, la jurisprudence. 	<p>3 – Créer, modéliser, utiliser et diffuser des documents professionnels : élaborer des documents professionnels opérationnels (notes, courriers, autorisations, contrats, devis, factures, autres documents comptables, commerciaux et administratifs) en tenant compte des règles de communication professionnelle et du cadre légal en vigueur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les règles de la communication écrite professionnelle sont respectées, - l'objet et le contenu des documents produits sont clairs, - les documents élaborés sont complets, opérationnels et exploitables en cas de litige, - les documents sont signés par les parties, - les contenus des documents signés correspondent bien à la réalité acceptée par le photographe, - la date de validité des documents est précisée, - l'accord du client, dans le cadre de travaux complémentaires, est formalisé par écrit, - un suivi des documents diffusés est mis en place.

C2 : Lire, interpréter des images et évaluer la pertinence d'un projet photographique

Contexte / Données	Actions	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Auteur, • photographe indépendant, • studio de prise de vue, • administration, • organe de presse, • photothèque, • commanditaire d'images. 	<p>1 – Analyser les éléments d'une image (dénotation et connotation) en tenant compte du contexte historique.</p>	<p>Le technicien supérieur maîtrise les connaissances nécessaires à l'évaluation des images. Il connaît :</p> <ul style="list-style-type: none"> – l'incidence des spécificités du médium dans la création des images photographiques (On prendra en compte aussi bien des paramètres techniques tels que profondeur de champ, focales, lumière..., que des notions plus théoriques telles que : hors champ photographique, coupe temporelle, relation singulière au temps...), – les interactions avec l'univers de l'art, – l'incidence de l'évolution technologique, – l'histoire de la photographie depuis les origines jusqu'à l'époque contemporaine en lien avec le contexte historique, – il possède aussi la capacité à discerner dans les images les éléments visuels porteurs de sens.
	<p>2 – Évaluer la pertinence d'un projet photographique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Nécessite la capacité à vérifier la concordance entre des intentions et un résultat. Ceci suppose des connaissances approfondies dans le domaine de l'histoire de la photographie ainsi qu'une bonne maîtrise de l'analyse d'images (qui permettront d'avoir un recul critique sur une production photographique personnelle ou non).

C3 : Choisir et organiser les moyens à mettre en œuvre pour une prise de vue

<i>Contexte / Données</i>	<i>Actions</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Les informations spécifiques à la prise de vue (cahier des charges), • les outils de communication modernes, • les notices pour connaître les caractéristiques techniques des différents matériels, • les éléments nécessaires à l'établissement du devis, • la consultation de la presse, informations et presse spécialisée (décoration...). 	<p>1 – Analyser la demande du client ou du prestataire (définir notamment le type d'image souhaitée, l'ambiance, la destination de l'image...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Les informations collectées auprès du client ou du prestataire sont suffisantes pour réaliser la mise en scène des objets photographiés (prises de vues publicitaires), pour réfléchir au(x) portrait (s) à réaliser (choix d'un lieu...), pour construire le reportage (rédaction d'un synopsis...), – choisir le meilleur moment pour la prise de vue en fonction de la lumière (photographie d'architecture notamment) et de l'événement.
	<p>2 – Préparer, organiser la séance de prise de vues, choisir le stylisme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Choisir un lieu (portraits), et tout le stylisme (fond, accessoires...) nécessaire à une prise de vue, – obtenir les autorisations indispensables à la réalisation de (s) l'image (s) (reportage et portraits).
	<p>3 – Rédiger un devis.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Évaluer une durée de réalisation et un coût pour l'établissement du devis, – préciser les limites de l'utilisation d'une image (conditions de cession des droits d'auteur).
	<p>4 – Choisir et préparer le matériel en fonction du type de prise de vue à réaliser.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Choisir l'appareil de prise de vue, petit, moyen et grand format, reflex numérique ou dos numérique ou équipement argentique, les optiques, les sources de lumière et tous les accessoires indispensables à utiliser pour parvenir au résultat, – vérifier le bon fonctionnement du matériel utilisé.

C4 : Réaliser des prises de vues.

<i>Contexte / Données</i>	<i>Actions</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Les appareils photographiques, les éclairages : flashes monoblocs ou générateurs indépendants, sources tungstènes... • l'outil informatique, • les notices pour connaître les caractéristiques techniques des différents matériels, • les logiciels d'acquisition en prise de vue numérique, • les instruments de mesure de la lumière (flashmètre...), • films instantanés et inversibles, CD et DVD. 	1 – Installer le matériel photographique et les éclairages.	<ul style="list-style-type: none"> – Le poste de travail est correctement installé, les précautions concernant la manipulation du matériel photographique et des éclairages, les règles de sécurité ont été prises en compte et appliquées.
	2 – Composer la prise de vue.	<ul style="list-style-type: none"> – Si un <i>rough</i> est fourni, après analyse de ce document, la prise de vue est composée en respectant les contraintes de point de vue, perspective, dimensions et positions des objets et en choisissant le matériel adéquat (optiques), – la composition des objets, le cadrage proposé correspondent aux attentes du client, – certains éléments pourront être suggérés ou modifiés par rapport aux souhaits du client pour répondre, par exemple, à une situation imprévue (= exercer un rôle de conseil pour affiner le projet), – le modèle, professionnel ou non, est mis en scène en studio comme en extérieur, il est dirigé et conseillé (tenue, coiffure, maquillage, expressions, poses...).

C4 : Réaliser des prises de vues.

<i>Contexte / Données</i>	<i>Actions</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Les appareils photographiques, les éclairages : flashes monoblocs ou générateurs indépendants, sources tungstènes... • l'outil informatique, • les notices pour connaître les caractéristiques techniques des différents matériels, • les logiciels d'acquisition en prise de vue numérique, • les instruments de mesure de la lumière (flashmètre...), • films instantanés et inversibles, CD et DVD. 	<p>3 – Construire l'éclairage et gérer la lumière.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – L'éclairage construit et le choix des accessoires équipant les différentes sources de lumière sont pertinents et mettent en valeur les objets photographiés (et notamment leur matière : verre, métal...), leurs caractéristiques (objets émettant de la lumière par exemple), – le modèle est correctement éclairé. – la lumière artificielle (flash) et la lumière ambiante sont correctement dosées (gestion des illuminants en situation de reportage et de portrait en extérieur). – Les puissances des sources sont adaptées les unes par rapport aux autres (notamment grâce à une mesure correcte de la lumière). – Le diaphragme de travail est défini en fonction de la profondeur de champ souhaitée (et la puissance des sources est adaptée au diaphragme de travail).

C4 : Réaliser des prises de vues.

<i>Contexte / Données</i>	<i>Actions</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
<ul style="list-style-type: none"> • les appareils photographiques, les éclairages : flashes monoblocs ou générateurs indépendants, sources tungstènes... • l'outil informatique, • les notices pour connaître les caractéristiques techniques des différents matériels, • les logiciels d'acquisition en prise de vue numérique, • les instruments de mesure de la lumière (flashmètre...), • films instantanés et inversibles, CD et DVD. 	4 – Paramétrer l'appareil photographique.	<ul style="list-style-type: none"> – En situation de reportage, les paramètres techniques sont maîtrisés (choix de la vitesse et flou de bougé, gestion des illuminants et du flash, optiques choisies en fonction des conditions de prises de vue...), – les cadrages proposés sont pertinents et le reportage est correctement construit, – en numérique, notamment, le format de fichier et la sensibilité ont été choisis et adaptés à la situation de prise de vue, – en grand format, la chambre est correctement paramétrée : les mouvements de bascules et de décentrement des corps arrière et avant ont été réalisés en tenant compte du cadrage souhaité, de la perspective (position du corps arrière) et du plan de netteté choisi (application de la loi de Scheimpflug). – avec un dos numérique, les paramètres ont été réglés dans le logiciel d'acquisition du dos (balance des blancs, choix d'une courbe...), – l'image est bien exposée (film instantané, PDV argentique) et contrôle de l'histogramme, PDV numérique.
	5 – Gérer les intervenants.	<ul style="list-style-type: none"> – Sur un plateau de prise de vue ou en extérieur, l'attention envers tous les intervenants présents se concrétise par un dialogue constant et une communication judicieuse permettant d'arriver au résultat escompté.
	6 – Réaliser les prises de vue.	<ul style="list-style-type: none"> – Les paramètres techniques réglés, la prise de vue est réalisée.
	7 – Éditer.	<ul style="list-style-type: none"> – En studio et en prise de vue numérique, un premier choix d'images est réalisé, – les images sélectionnées sont ensuite stockées.
	8 – Avoir un regard critique sur les images après traitement.	<ul style="list-style-type: none"> – Les images une fois le traitement réalisé sont critiquées.

C5 : Traitement de l'image

<i>Contexte / Données</i>	<i>Actions</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
	1 – Numériser un original argentique à l'aide d'un scanner	<ul style="list-style-type: none"> – Choisir et justifier la pertinence du choix du périphérique en fonction du type d'original (petit, moyen et grand format, négatif et positif), – déterminer les paramètres de numérisation adéquats en fonction de la destination.
<ul style="list-style-type: none"> • La documentation technique. • l'outil informatique, • les périphériques (scanners, écrans, imprimantes...), • originaux argentiques, • les appareils d'étalonnage et logiciels associés, 	2 – Assurer la gestion des couleurs : <ul style="list-style-type: none"> - calibrer et caractériser les différents périphériques (écran, entrée, sortie), - mettre en place un flux de gestion de la couleur optimal et cohérent (intégrer les profils, choisir un espace de travail, choisir les options de conversion,...), - établir des procédures écrites permettant la mise en œuvre du système. 	<ul style="list-style-type: none"> – Le matériel de mesure adéquat est utilisé (charte, sonde et logiciel). – une calibration optimum est obtenue (si nécessaire à partir d'une méthode de linéarisation), reproductible (qualifiée et conservable) cohérente avec le Système de Gestion de la couleur choisi, – notamment, les choix des valeurs cibles de calibration sont cohérents par rapport au flux de travail choisi et adaptés au matériel utilisé, – la qualité de la calibration-caractérisation et l'homogénéité des résultats est vérifiée (visuellement), – les méthodes à utiliser et les critères à satisfaire sont rédigés (formulés en termes simples non ambigus et compréhensibles).
<ul style="list-style-type: none"> • logiciels de traitement de l'image professionnels, • matériel de tirage N&B argentique. 	3 – Trier les images	<ul style="list-style-type: none"> – Importer les images et gérer leur affichage (vignettes, aperçu), – classer de manière rationnelle (Utiliser les outils d'édition adaptés), – renommer et ajouter des métadonnées, – utiliser des filtres pour trier les images.
	4 – Développer les images numériques natives : <ul style="list-style-type: none"> - appliquer des paramètres de développement, - synchroniser les corrections sur un lot d'images, - exporter les images. 	<ul style="list-style-type: none"> – Un logiciel de développement d'images natives adapté est choisi, – les réglages de rendu de valeurs, de balance des blancs, de rendu des détails sont effectués (gestion de l'accentuation et du bruit), – les options de flux de production adaptées sont définies, notamment, choix de l'espace colorimétrique de travail, échantillonnage, taille, format de fichier.

C5 : Traitement de l'image

<i>Contexte / Données</i>	<i>Actions</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
<ul style="list-style-type: none"> • La documentation technique, • l'outil informatique, • les périphériques (scanners, écrans, imprimantes,...), • originaux argentiques, • les appareils d'étalonnage et logiciels associés, • logiciels de traitement de l'image professionnels, • matériel de tirage N&B argentique. 	<p>5 – Réaliser les corrections chromatiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Une interprétation de l'image (choix de rendu) est proposée en fonction de sa finalité, – la chromie de l'image est ajustée sur des calques de réglages, à l'aide de masques de fusion (corrections globales et locales).
	<p>6 – Retoucher une image :</p> <ul style="list-style-type: none"> - effectuer les opérations de nettoyage d'une image, - réaliser un détourage vectoriel, notamment sur des objets de type packshot, - connaître des méthodes de retouche publicitaire (par exemple, travail de la peau). 	<ul style="list-style-type: none"> – L'image fournie est dénuée de défauts physiques (repique des poussières) et d'éléments indésirables, conformément à la demande. – le tracé a été réalisé à l'aide de l'outil plume. – les calques sont organisés de manière rationnelle et la retouche effectuée au moyen d'éléments indépendants et éditables.
	<p>7 – Préparer la sortie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - choisir un type de sortie (imprimante jet d'encre, minilab numérique), - choisir un profil de sortie adapté et simuler sa conversion à l'écran (Épreuveur moniteur), - optimiser le fichier image. 	<ul style="list-style-type: none"> – Le choix des supports et des consommables est conforme au cahier des charges. (une attention particulière est accordée au problème de la conservation des épreuves), – le fichier est optimisé en fonction du support et du format de sortie choisi. (accentuation adaptée, ré-échantillonnage), – les choix sont effectués en conformité avec le système de gestion des couleurs mis en place, – le rendu des valeurs est optimisé en fonction de la simulation écran.
	<p>8 - Tirer une épreuve numérique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Paramétrer le périphérique de sortie <p>Tirer une épreuve argentique N&B</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Les paramètres choisis sont conformes, – l'épreuve est obtenue avec une gâche minimale, et livrée dans un délai donné. – Le tirage réalisé est correct en termes de densité et de contraste sous agrandisseur.
	<p>9 – Assurer le contrôle qualité d'une chaîne de traitement d'images</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Le contrôle de l'adéquation de la sortie à la demande est effectué, – Le contrôle de la cohérence entre la sortie et la simulation écran est réalisé, – l'homogénéité des résultats est vérifiée à partir d'un contrôle visuel et la cause des éventuelles dérives constatées.

C6 : Gérer, conserver et archiver les photographies

<i>Contexte / Données</i>	<i>Actions</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
<p>Contextes possibles :</p> <p>Locaux d'archivage, photothèque :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de photographe indépendant, • d'artisan, • d'auteur, • dans un laboratoire de traitement des images, • en studio de prise de vue, • dans une agence de diffusion de photographies, • dans une entreprise, • dans une administration, • dans un organe de presse. <p>Données :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des photographiques sous forme de fichiers numériques, • des photographies sur support papier, sur supports transparents négatifs et positives. <p>Matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Logiciels de gestion du flux des images, • ordinateurs et périphériques de stockage et de numérisation, • mobiliers et récipients pour l'archivage. 	<p>1 – Choisir les matériels et logiciels pour numériser des originaux et stocker des images.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Les matériels choisis assurent une conservation optimale des données dans le temps, le matériel est adapté au fil de l'évolution technologique.
	<p>2 – Numériser des originaux papier ou transparents.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Les numérisations sont réalisées avec une altération minimale de la qualité des originaux.
	<p>3 – Définir des procédures de stockage sécurisé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Les images sont protégées par cryptage et par copyright.
	<p>4 – Choisir le mode d'indexation et l'arborescence de la photothèque.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Le système retenu est adapté à la nature de l'activité exercée, il permet un accès simple et rapide aux données
	<p>5 – Gérer une photothèque numérique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Les fichiers sont aisément accessibles. Les formats proposés sont adaptés aux supports de diffusion, – les modes de classement sont adaptatifs et permettent de suivre l'évolution du fond, – un système d'évaluation de la fréquentation est mis en place.
	<p>6 – Archiver des originaux réalisés sur différents supports (négatifs, diapositives, documents papier argentique ou numériques).</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Un catalogue consultable en ligne est mis en place, – les documents sont classés selon leur nature et dans le respect des règles de conservation, – locaux et mobiliers sont adaptés à la conservation des originaux, – les différents procédés de production des images rencontrés en archives (papier ou films) sont connus, les normes de production et de conservation en qualité archivage sont appliquées en fonction du type d'original.

C7 : Diffuser, reproduire et céder des photographies en assurant la protection juridique et la rentabilité de l'activité

Contexte / Données	Actions	Indicateurs de performance
<p>Contexte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • artisan, • auteur, • photographe indépendant, • studio de prise de vue, • entreprise, • administration, • agence, • organe de presse, • photothèque, • laboratoire d'infographie, • toute situation de conception, diffusion, reproduction ou cession d'une image. <p>Données :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les informations spécifiques à la prise de vue (cahier des charges), • les éléments nécessaires à l'établissement du devis, • la presse professionnelle spécialisée, • ilInternet, • les codes juridiques, la jurisprudence, • les informations sur les produits, les charges et le patrimoine de l'entreprise. 	<p>1 – Préparer la prise de vue : - identifier les autorisations à obtenir, élaborer un devis, s'approprier le cahier des charges.</p> <p>2 – Gérer les différents intervenants : - identifier les différents intervenants, contractualiser leur relation avec le photographe et le commanditaire, gérer le travail de l'équipe pendant la prise de vue.</p> <p>3 – Tenir compte des droits des personnes et des biens figurant sur la prise de vue</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les autorisations nécessaires ont été identifiées ainsi que les personnes à solliciter pour les obtenir, - les demandes d'autorisation ont été réalisées et ont reçu une réponse favorable, - le devis a été judicieusement élaboré en tenant compte des spécificités du cahier des charges, du type de commanditaire et de l'utilisation prévue des photographies. - Les différents intervenants de la prise de vue ont été identifiés et leur rôle précisé (commanditaire, fournisseur, modèle, styliste, assistant), - une équipe de professionnels a été recrutée en appliquant le cadre juridique existant (contrats), - les spécificités de certains intervenants ont été prises en compte (mineurs, incapables majeurs, mannequins), - la prise de vue est planifiée et gérée, le travail de l'équipe est coordonné et permet le respect des engagements pris vis-à-vis du commanditaire. - Les conséquences juridiques de l'apparition sur la prise de vue de différentes personnes et / ou de différents biens sont parfaitement connues et prises en compte.

C7 : Diffuser, reproduire et céder des photographies en assurant la protection juridique et la rentabilité de l'activité		
Contexte / Données	Actions	Indicateurs de performance
<p>Contexte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • artisan, • auteur, • photographe indépendant, • studio de prise de vue, • entreprise, • administration, • agence, • organe de presse, • photothèque, • laboratoire d'infographie, • toute situation de conception, diffusion, reproduction ou cession d'une image. 	<p>4 – Gérer l'utilisation et la protection juridique des images :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diffuser, reproduire ou céder des images dans le respect du cadre juridique : droit des personnes, des biens et de l'auteur. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le vocabulaire spécifique du droit est connu, - la responsabilité juridique engagée dans le cadre de l'activité professionnelle est connue, - les images ont été produites dans des conditions qui n'entravent pas leur diffusion, leur reproduction ou leur cession. - le contenu des images n'entrave pas leur diffusion, leur reproduction ou leur cession. - l'étendue et les moyens de la protection par le droit d'auteur sont assimilés, - une note de cession de droit d'auteur est rédigée dans le respect du cadre légal et en fonction de l'utilisation spécifique prévue par le diffuseur de l'image, elle est exploitable en cas de litige, - les conditions et la démarche d'exécution d'un recours pour délit de contrefaçon sont maîtrisées.
<p>Données :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les informations spécifiques à la prise de vue (cahier des charges), • les éléments nécessaires à l'établissement du devis, • la presse professionnelle spécialisée, • internet, • les codes juridiques, la jurisprudence, • les informations sur les produits, les charges et le patrimoine de l'entreprise. 	<p>5 – Appliquer le cadre juridique de l'activité commerciale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - opter pour un statut juridique particulier en connaissant son fonctionnement, ses avantages et inconvénients, - pratiquer l'activité commerciale en tenant compte du droit des contrats et des éléments relatifs à la protection des clients. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le statut juridique choisi pour encadrer l'activité du photographe est adapté aux spécificités de sa situation, - les conséquences fiscales et sociales du choix d'un statut juridique particulier sont parfaitement connues, - les contrats de vente émis par le photographe sont valides, - les dispositions relatives à la protection du consommateur sont respectées.

C7 : Diffuser, reproduire et céder des photographies en assurant la protection juridique et a rentabilité de l'activité

Contexte / Données	Actions	Indicateurs de performance
<p>Contexte</p> <ul style="list-style-type: none"> • artisan, • auteur, • photographe indépendant, • studio de prise de vue, • entreprise, • administration, • agence, • organe de presse, • photothèque, • laboratoire d'infographie, • toute situation de conception, diffusion, reproduction ou cession d'une image. 	<p>6 – Assurer la gestion des activités administratives et comptables du photographe :</p> <p>- mener une analyse continue des dimensions administratives et comptables de l'activité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le coût d'une image et de l'activité globale sont calculés, analysés et maîtrisés par le photographe, - la rentabilité d'un projet et de l'activité globale sont appréciés par le photographe, - le devis établi dans le cadre de la commande est respecté, - le budget est établi et respecté, - la trésorerie est gérée, - les moyens de paiement et de financement sont correctement choisis, - les principaux documents commerciaux sont élaborés, - les ventes et cessions de droits tiennent compte de la fiscalité et des différents prélèvements obligatoires, - les pièces comptables sont collectées, triées et archivées, - les documents comptables de synthèse sont lus et interprétés, - des outils d'analyse et de prospective de l'activité commerciale sont utilisés.
<p>Données :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les informations spécifiques à la prise de vue (cahier des charges), • les éléments nécessaires à l'établissement du devis, • la presse professionnelle spécialisée, • internet, • les codes juridiques, la jurisprudence, • les informations sur les produits, les charges et le patrimoine de l'entreprise. 	<p>7 – Appliquer des techniques de commercialisation :</p> <p>- mener une analyse continue des dimensions commerciales de l'activité et choisir les outils adaptés aux différentes actions commerciales ; préparer, gérer et assurer le suivi des relations commerciales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une veille est mise en place pour connaître les spécificités, tendances et évolutions des différents segments du marché de la photographie, - les contraintes et opportunités liées à la demande, à l'offre et à l'environnement sont prises en comptes dans la démarche commerciale, - les prix sont fixés selon des méthodes qui tiennent compte des impératifs de rentabilité mais aussi des spécificités des clients, - le photographe utilise et combine à bon escient les différents moyens de communication et de distribution à sa disposition, - une prospection commerciale est mise en œuvre avec les outils appropriés, - chaque relation commerciale est préparée puis gérée avec des méthodes adaptées, un suivi de la relation client est mis en place.

C8 : Veille technologique		
Contexte / Données	Actions	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour ou renouvellement des équipements d'une structure professionnelle photographique (prise de vue, traitement, archivage...), • besoin d'un matériel ou d'un logiciel adapté à un type de travail particulier, • entreprise de vente ou de location s'adressant à des professionnels, • documentations commerciales et techniques, • presse professionnelle spécialisée, • sites internet des fournisseurs ou des fabricants, • littérature spécialisée, • salons professionnels. 	1 – S'informer sur les nouveaux produits, nouvelles technologies ou nouvelles méthodes de travail proposés par les constructeurs.	<ul style="list-style-type: none"> – Une documentation fiable sur le produit est réunie, – les spécificités du produit et les potentialités nouvelles qu'il suggère sont assimilées.
	2 – Faire un bilan et une analyse critique des potentialités offertes par l'équipement et les méthodes de travail d'une structure professionnelle.	<ul style="list-style-type: none"> – Un rapport critique est rédigé sur le matériel existant et les méthodes de travail utilisées, – un recensement des besoins en formation au sein de la structure dans l'idée d'y optimiser les méthodes de travail est effectué.
	3 – Identifier les avantages et les nouvelles perspectives offertes par un nouveau produit.	<ul style="list-style-type: none"> – un argumentaire présentant l'intérêt d'un nouveau produit en vue d'un gain qualitatif ou organisationnel est présenté.
	4 – Élaborer un protocole de test adapté à l'évaluation d'une caractéristique particulière d'un produit.	<ul style="list-style-type: none"> – Une hiérarchie est établie entre différents produits selon un critère donné, – le protocole de test permet d'obtenir des résultats significatifs.
	5 – Choisir le produit (matériel de prise de vue, éclairage, logiciel, matériel informatique, matériel de restitution de l'image, scanners...) en fonction d'un besoin et d'un budget.	<ul style="list-style-type: none"> – Le produit choisi satisfait aux critères établis (qualité du résultat, productivité, contraintes d'entretien, pérennité...).
	6 – Mettre en service un nouvel équipement (matériel ou logiciel) en réorganisant éventuellement les méthodes de travail.	<ul style="list-style-type: none"> – L'équipement fonctionne dans des conditions optimales.
	7 – Former des opérateurs amenés à utiliser le nouveau produit.	<ul style="list-style-type: none"> – Une notice d'utilisation est rédigée, – le personnel concerné est autonome dans l'utilisation en conditions optimales du nouveau produit.

SAVOIRS ASSOCIÉS

Les savoirs sont organisés autour de thèmes distincts :

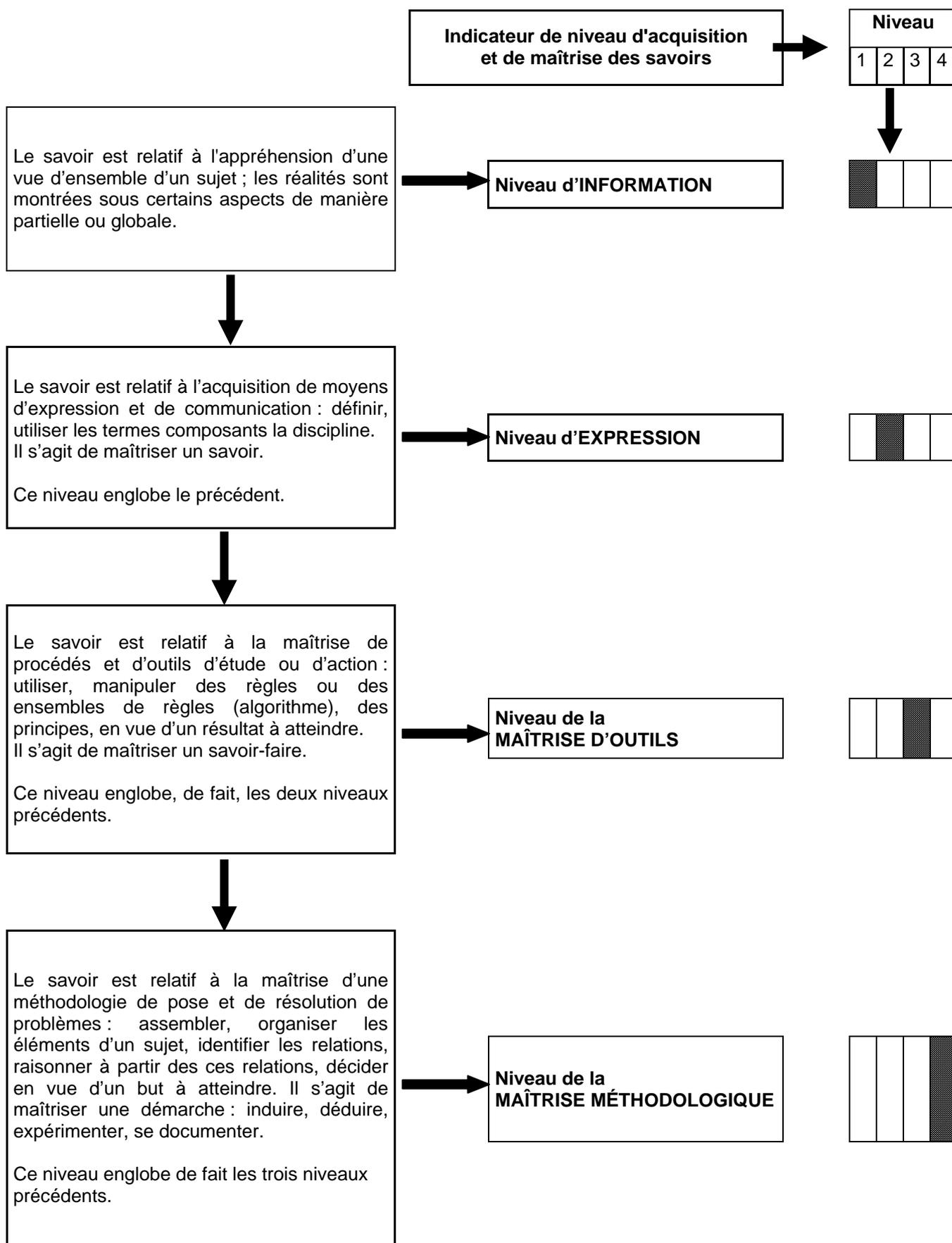
- S1 : Culture générale et expression
- S2 : Culture photographique et visuelle
- S3 : Anglais
- S4 : Sciences appliquées
- S5 : Technologie
- S6 : Pratiques Photographiques
- S7 : Gestion et droit appliqués à la photographie

Pour chaque thème sont définis :

- les connaissances associées (partie de gauche),
- les niveaux d'acquisition et de maîtrise de ces connaissances attendues du titulaire du BTS Photographie.

Ces niveaux d'acquisition et de maîtrise des savoirs sont spécifiés à la page suivante.

Spécification des niveaux d'acquisition et de maîtrise des savoirs



S1 Culture générale et expression

L'enseignement de "culture générale et expression" dans les sections de techniciens supérieurs se réfère aux dispositions de l'arrêté du 17 janvier 2005 (BOEN n° 7 du 17 février 2005) fixant les objectifs, les contenus de l'enseignement et le référentiel de capacité du domaine de la culture générale et expression pour le brevet de technicien supérieur.

S2 Culture photographique et visuelle

FINALITÉ

La culture photographique et visuelle vise à nourrir la réflexion et le regard du futur photographe professionnel et à développer ses capacités d'analyse et de conceptualisation.

En explicitant la nature de l'acte photographique, la « culture photographique et visuelle » doit permettre à l'étudiant de bien en cerner les possibilités et les limites, et de l'investir à bon escient tant lors des phases de préparation que lors de la réalisation des images.

Cet enseignement doit aussi lui donner des repères visuels et culturels indispensables pour exercer son esprit critique vis-à-vis de ses propres réalisations comme vis-à-vis des productions qui sont proposées à son expertise.

La « culture photographique et visuelle » a pour objectif de rendre les étudiants capables :

- de savoir regarder, décrire et lire une photographie ou une production photographique selon les différents niveaux d'analyse : iconographique, plastique, technique, stylistique, etc.,
- de savoir replacer une photographie dans son contexte historique, géographique et culturel spécifique en utilisant des repères et des connaissances personnels,
- d'assimiler et d'exploiter une trame de repères, de références historiques, esthétiques et sociologiques spécifiques aux domaines de l'histoire de l'art et plus particulièrement de la photographie et de les investir dans des réalisations,
- de savoir comparer et confronter deux, trois (ou plusieurs) œuvres ou productions photographiques en faisant émerger de ce rapprochement un propos structuré, des questionnements et des problématiques,
- de savoir conduire une recherche thématique : prise de notes écrites, recherches iconographiques référencées, enquêtes, construction d'une bibliographie, etc.,
- de structurer une démarche personnelle ou de projet,
- de maîtriser l'expression écrite en structurant un propos de recherche, d'analyse, de commentaire par écrit,
- de maîtriser l'expression orale, d'être en mesure de présenter un thème, un exposé, un sujet oralement.

La culture photographique et visuelle apporte des connaissances et des outils permettant :

- de dialoguer efficacement avec des commanditaires,
- d'exercer un rôle de conseil pour l'élaboration de projets,
- de définir des orientations pertinentes pour la réalisation de photographies en fonction d'une demande,
- de coordonner le travail d'une équipe de collaborateurs.

MÉTHODOLOGIE

L'enseignement de « culture photographique et visuelle » s'appuie sur les connaissances de culture générale acquises dans le cursus scolaire antérieur (histoire des arts, notamment¹) et apporte les indispensables compléments de culture spécifique à la filière. Cet enseignement s'organise en quatre parties dont le centre est constitué par l'histoire de la photographie autour de laquelle sont articulées les trois autres. Cet ensemble est envisagé dans un esprit de transversalité tant interne que vis-à-vis des autres enseignements du cursus. Il comprend :

- des enseignements traitant les notions fondamentales et théoriques,
- la présentation, la mise en perspective et l'étude comparée d'œuvres de référence, (peinture, photographie, cinéma, etc.),
- des travaux dirigés d'analyse d'images principalement photographiques,
- des visites d'expositions,
- des synthèses et des exposés prenant appui sur des intentions de conception photographique.

¹ L'enseignement de l'« histoire des arts » concerne les baccalauréats généraux, technologiques et professionnels). Le texte est applicable à la rentrée 2009 (arrêté du 11 juillet 2008, publié au JO du 27/07/08 et au BO n°32 du 28/08/08 : Organisation de l'enseignement de l'histoire des arts à l'école primaire, au collège et au lycée).

NB : Les principales évolutions techniques ne font pas l'objet d'un chapitre particulier mais seront étudiées dans le contexte historique et en relation avec les pratiques photographiques.

1- HISTOIRE DE LA PHOTOGRAPHIE	Niveau			
	1	2	3	4
Il s'agit d'une approche fondée autant sur des thématiques que sur la chronologie afin de construire les savoirs nécessaires à une compréhension de l'évolution des formes et mouvements photographiques. Ces savoirs irriguent la compétence de conception et de création du photographe qui doit pouvoir se positionner par rapport à des références connues et maîtrisées.				
Savoirs				
1-1 L'invention du procédé <ul style="list-style-type: none"> - Genèse de l'invention (La camera obscura, l'alchimie, l'objectif, etc.). - Contexte de l'apparition de la photographie (révolution industrielle, essor technologique, etc.). 				
1-2 Le document photographique <ul style="list-style-type: none"> - L'exploration du monde. - L'inventaire du patrimoine (Mission héliographique en France par exemple). - Photographie et sciences : étude du mouvement, (E. J. Marey, E. Muybridge, etc.), photographie aérienne, macro et microphotographie, etc. 				
1-3 Le photojournalisme <ul style="list-style-type: none"> - Les pionniers : R. Fenton (le conflit de Crimée), M. Brady, T. O'Sullivan et autres auteurs (la guerre de sécession). - Évolution de la presse spécialisée, les news magazines (Life, Fortune, Paris match, Vu, etc.). - L'essor du photojournalisme (W. E. Smith, H. Cartier-Bresson, etc.). - Les grandes agences de presse (Magnum, Reuters, Sigma, etc.). - La crise du reportage. 				
1-4 Art et photographie, premières convergences <ul style="list-style-type: none"> - L'ambition de la créativité (L. Carroll, J. M. Cameron, G. Le Gray, etc.). - Le pictorialisme (R. Demachy, C. Puyo, etc.). - Le naturalisme (La prise en compte de la physiologie de la vision, P. H. Emerson, J. G. Annan, etc.). 				
1-5 La photographie dans les avant-gardes et la nouvelle objectivité <ul style="list-style-type: none"> - Le concept de straight photography (P. Strand, par exemple). - L'avant-garde Américaine, (A. Stieglitz et la revue Camera World, E. Weston, etc). - Le Bauhaus (L. Moholy-Nagy, Umbo, etc). - Les dadaïstes (J. Heartfield, par exemple). - Les photographes français et l'avant-garde (Man Ray, A. Kertesz, etc.). - La nouvelle objectivité en Europe (A. Sander, K. Blossfeld, etc.). 				
1-6 Regards sur l'humain et la société <ul style="list-style-type: none"> - Le document social (J. Riis, L. W. Hines, etc.). - La mission de la FSA pendant la crise de 1929 (D. Lange, W. Ewans, R. Lee, etc.). 				

<ul style="list-style-type: none"> - La photographie humaniste (R. Doisneau, E Boubat, etc.). - Les portraitistes (Disderi, Nadar, A. Sander, R. Avedon, A Newman, I. Penn, etc.). 				
<p>1-7 La photographie de mode</p> <ul style="list-style-type: none"> - Origines et évolution. - Les grands magazines (Vogue, Haarper's Bazaar, etc.). - Les auteurs (E. Steichen, H. P. Horst, R. Avedon, G. Bourdin, D. Bailey, P. Lindbergh, etc.). 				
<p>1-8 La photographie publicitaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - De la nature morte à l'image publicitaire. - Évolution et tendances de la photographie publicitaire. - Les auteurs (L. Albin Guillot, P. Outerbridge, E. Steichen, M. Tabard, Man Ray, S. Moon, J.-P. Goude, S. Lutens, J. Larivière, Hiro, J.-F. Bauret, etc.). 				
<p>1-9 La photographie américaine depuis les années soixante</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le document photographique considéré comme élément d'une démarche artistique (R. Frank, W. Klein, L. Friedlander, G. Winogrand, D. Arbus, L. Baltz, S. Shore, D. Michals, etc.). 				
<p>1-10 Typologie des approches contemporaines, auteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'instantané (M. Parr, par exemple). - La relation à l'espace (R. Smithson, G. Rousse, etc.). - Le corps dans tous ses états (A. Rainer, D. Appelt, etc.). - Empreinte, trace, vestige (B. Corner, par exemple). - La multiplication des images (C. Sherman, A. Warhol, etc.). - Information, stockage, archivage (C. Boltanski, B. et H. Becher, etc.). - Enquête et narration (S. Calle, N. Golding, D. Michals, etc.). - Autres approches telles que : Montages, découpages, collages, citation et référence, appropriation, métissage, hybridation, post modernisme, etc. 				

2- ARTS VISUELS	Niveau			
	1	2	3	4
Ces savoirs apportent un socle de connaissances ancrées dans l'histoire de l'art et visent à mieux faire comprendre certains enjeux de la pratique photographique notamment en établissant des parallèles entre la photographie et d'autres formes d'expression artistique sur les questions du réalisme et de la représentation).				
Savoirs				
2-1 La vision subjective				
<ul style="list-style-type: none"> - Les représentations dans l'Antiquité égyptienne et en Orient. - Les représentations dans l'art médiéval. 				
2-2 La vision objective				
<ul style="list-style-type: none"> - Léonard de Vinci et la camera obscura. - La perspective linéaire et aérienne. - Incidence de la perspective sur la représentation. 				
2-3 La Classification des genres au XVII^e siècle				
<ul style="list-style-type: none"> - Nature morte ; peinture d'animaux ; paysage ; portrait ; portrait de genre royal ou divin ; peinture de genre (scènes de la vie quotidienne) ; peinture d'Histoire. 				
2-4 Réalisme en peinture				
<ul style="list-style-type: none"> - Nature morte, paysage, portrait, scène de la vie quotidienne, événement. 				
2-5 Influences réciproques entre peinture et photographie aux XIX^e et XX^e siècle				
<ul style="list-style-type: none"> - La photographie plasticienne. - Photographie et art conceptuel. 				

3- ANALYSE DES IMAGES ET DES PHOTOGRAPHIES	Niveau			
	1	2	3	4
La connaissance des théories recoupe l'histoire de la photographie et permet de mieux repérer les passerelles avec les autres formes d'art. Cette ouverture doit enrichir la posture du photographe en l'aidant à se situer, à prendre parti et à assumer ses choix. Les thématiques proposées se recoupent et invitent à jeter des ponts avec les autres enseignements.				
Savoirs				
3-1 La perception visuelle				
<ul style="list-style-type: none"> - De la représentation locale à la représentation globale d'une image perçue. 				
3-2 Les principes de la communication visuelle				
<ul style="list-style-type: none"> - Émetteur-récepteur, langage, etc. 				
3-3 Éléments de sémiotique visuelle				
<ul style="list-style-type: none"> - Signes iconiques, signes plastiques (couleur, texture, forme). 				
3-4 Définition des images				
<ul style="list-style-type: none"> - Image naturelle, artificielle, psychique. 				

3-5 La lecture des images <ul style="list-style-type: none"> - Lecture analogique. - Lecture digitale. - Figuration et abstraction. - Dénotation et connotation 				
3-6 Perspective appliquée à la photographie <ul style="list-style-type: none"> - Histoire et évolution de la perspective. - Éléments de perspective conique. 				
3-7 La description de l'image en tant qu'objet <ul style="list-style-type: none"> - Le cadre et la morphologie de l'image. - La perspective, plans, points de fuite, incidence du point de vue et du choix de l'objectif. - La composition : axes, structures, lignes de forces et points riches, masses, valeurs, etc. - La couleur. - Les ombres et les lumières. - La profondeur de champ. - La netteté et le flou. 				
3-8 L'image signe <ul style="list-style-type: none"> - Les codes sociaux. - Connotations. - Références culturelles et symboliques. - Rhétorique des signes (figures de rhétorique). 				
3-9 L'image communication <ul style="list-style-type: none"> - Le point de vue. - Identification primaire (effet de réalisme, abstraction, etc.). - Identification secondaire. - Projection. 				

4 - THÉORIES DE L'IMAGE PHOTOGRAPHIQUE	Niveau			
	1	2	3	4
<p>L'analyse des images photographiques nécessite une pratique et une méthode de lecture s'appuyant sur une connaissance des théories qui doivent donner au photographe sa part d'autonomie dans l'analyse des images en général, et dans les siennes en particulier. Le but visé est le discours maîtrisé sur sa pratique professionnelle grâce à une argumentation sur les choix de conception des photographies réalisées.</p> <p>Cette partie reste ouverte aux théories les plus récentes comme à toutes celles qui seront jugées utiles pour irriguer le cours.</p>				

4 - THÉORIES DE L'IMAGE PHOTOGRAPHIQUE	Niveau			
	1	2	3	4
Savoirs				
4-1 Les mythes fondateurs de la peinture et de la photographie <ul style="list-style-type: none"> - La fable de Dibutades, la fable de Gygès le Lydien. - Le mythe de Méduse. - Le mythe de Narcisse. 				
4-2 Les origines de la photographie, structure du dispositif de captation <ul style="list-style-type: none"> - Ombre et lumière. - Le photogramme, processus photographique minimal. - Le dispositif de captation : <ul style="list-style-type: none"> - La chambre noire. - L'optique. - La surface sensible. 				
4-3 Les spécificités des images photographiques <ul style="list-style-type: none"> - La temporalité : <ul style="list-style-type: none"> - L'instant du déclenchement. - La durée de l'exposition, flou de bougé, flou de mouvement. - Le cliché, émanation du passé (notion de trace et de mémoire). - L'espace en photographie : <ul style="list-style-type: none"> - L'incidence de la focale. - L'incidence de la distance et de la mise au point sur la netteté, profondeur de champ. - Cadrage, champ photographique et hors champ. 				
4-4 Le réalisme en photographie <ul style="list-style-type: none"> - L'irréel photographique. - Le référent et la ressemblance. - Le simulacre et l'artifice. 				
4-5 Les statuts successifs de la photographie au cours du temps <ul style="list-style-type: none"> - La photographie comme miroir du réel. - La photographie comme transformation du réel. - La photographie comme trace d'un réel. 				
4-6 Les théoriciens de la photographie et leurs écrits <ul style="list-style-type: none"> - Les précurseurs : W. Benjamin, L. Moholy-Nagy, G. Kepes, etc. - Approche historique et/ou sociologique : P. Bourdieu, S. Sonntag, G. Freund, A Rouillé, etc. - La photographie dans une logique d'empreinte : R Krauss, R. Barthes, P. Dubois, etc. - La photographie et les mouvements artistiques : R Krauss, - La création contemporaine : D. Baqué, M. Poivert, etc. 				

S3 Anglais

L'enseignement de l'anglais dans les sections de techniciens supérieurs se réfère aux dispositions de l'arrêté du 22 juillet 2008 (BOESR n° 32 du 28 août 2008) fixant les objectifs, les contenus de l'enseignement et le référentiel de capacités du domaine de l'anglais pour le brevet de technicien supérieur

S4 : Sciences appliquées

1 – OPTIQUE GÉOMÉTRIQUE ET INSTRUMENTALE	Niveau				
	Savoirs	1	2	3	4
1.1 Propriétés générales de la lumière					
– Caractère ondulatoire de la lumière.					
– Caractère corpusculaire de la lumière.					
– Indice de réfraction.					
1.2 Lois générales de l'optique géométrique					
– Loi de la réfraction (Snell Descartes).					
– Loi de la réflexion.					
1.3 Image d'un point lumineux donné par un système optique					
– Objet, image, réel, virtuel.					
– Stigmatisme rigoureux.					
– Stigmatisme approché, conditions de Gauss.					
1.4 Étude de quelques systèmes simples					
– Dioptre plan, lame à faces parallèles.					
– Dioptre sphérique.					
– Prisme.					
– Miroir plan.					
– Système afocal.					
1.5 Lentilles					
– Lentilles minces : propriétés, convergence.					
– Formules de conjugaison.					
– Association de lentilles.					
1.6 L'œil					
– Description.					
– Défauts et corrections.					
– Vision des couleurs.					
1.7 Objectif photographique					
– Types d'objectifs. Retrofocus, téléobjectif, zoom.					
– Distance hyperfocale et profondeur de champ.					
– Diffraction. Tache d'Airy.					
1.8 Aberrations					
– Aberrations chromatiques					
– Aberrations géométriques					

2. PHOTOMÉTRIE	Niveau			
	1	2	3	4
Savoirs				
2.1 Photométrie énergétique				
– Grandeurs énergétiques : flux, éclairement, intensité, luminance, unités.				
– Loi de Lambert.				
2.2 Photométrie visuelle				
– Sensibilité spectrale de l'œil.				
– Grandeurs lumineuses : intensité, flux, luminance éclairement, unités.				
– Correspondance entre les deux systèmes d'unités.				
2.3 Sources de lumière				
– Différents types de sources.				
– Différents types de spectres lumineux.				
– Le corps noir.				
– La température de couleur.				

3. COLORIMÉTRIE	Niveau			
	1	2	3	4
Savoirs				
3.1 Couleurs				
– Définition de la couleur.				
– Classification des couleurs : teinte, saturation, luminance.				
– Synthèses soustractive et additive ; lois de Grassmann.				
3.2 Représentations graphiques				
– Espaces CIE RGB, CIE XYZ.				
– Systèmes composantes.				
– Principe des espaces colorimétriques. Exemples : xy 1931, CIELAB, CIELUV, CIELCH.				

4. CHIMIE	Niveau				
	Savoirs	1	2	3	4
4.1 Chimie générale					
– Rappels sur la structure de la matière. Nomenclature.					
– Caractères généraux des acides et des bases, pH					
– Sécurité dans la manipulation des produits chimiques					
– Protection de l'environnement, traitement des effluents.					
4.2 Les anciens procédés photographiques					
– Évolution des procédés argentiques depuis les origines de la photographie					
4.3 Structure d'une surface sensible					
– Différents supports					
– Différentes couches sensibles					
– Couches annexes					
– Coupe et constitution des surfaces sensibles disponibles sur le marché					
4.4 Théorie de l'exposition					
– L'image latente					
– Défauts d'intégration de l'image latente : - effet de non réciprocité, - exposition intermittentes					
4.5 Développement noir et blanc					
– Traitement négatif noir et blanc					
– Mécanisme du développement : - réaction d'oxydo-réduction, - principaux composants du révélateur et rôle de chacun d'eux, - principaux composants du fixateur et rôle de chacun d'eux.					
4.6 Développement chromogène					
– Technologie des coupleurs et correction des défauts des colorants.					
– Différents traitements couleurs actuels : séquence, principaux constituants et rôle de chacun d'eux dans les différents bains. - Traitement négatif couleur (C41) - Traitement inversible couleur (E6) - Traitement papier couleur (RA4)					
– Processus du développement chromogène.					
4.7 Procédés instantanés par diffusion transfert.					

S 5 Technologie

Ce chapitre comporte quatre sous-chapitres : - S 5.1 Sensitométrie et surfaces sensibles ;
 - S 5.2 Électronique pour la photographie ;
 - S 5.3 Équipements photographiques ;
 - S 5.4 Équipements informatiques.

S 5.1 : Sensitométrie et surfaces sensibles

1 – ÉTUDE PHYSIQUE DE LA CHAÎNE PHOTOGRAPHIQUE	Niveau			
	1	2	3	4
Savoirs				
1.1 – Source, objet et sujet <ul style="list-style-type: none"> – Transmission, réflexion, opacité, densité optique, utilisation d'un densitomètre – Densité spectrale, filtres colorés, utilisation d'un spectrophotomètre – Les unités photométriques de base : intensité lumineuse, flux lumineux, éclairage – Luminances d'un sujet – Les différents contrastes : contraste objet, contraste éclairage et contraste sujet 				
1.2 – Instruments de mesure de la photométrie <ul style="list-style-type: none"> – Posemètre, luminancemètre, luxmètre – Équation de calibration d'un posemètre 				
1.3 – Transfert photométrique objet-image <ul style="list-style-type: none"> – Équation de transfert photométrique – Le phénomène de Flare, modélisation, solutions technologiques pour minimiser le phénomène de Flare. 				
1.4 – Notion de rendu, diagramme de Jones <ul style="list-style-type: none"> – Tracé d'un diagramme de Jones en noir et blanc – Mise en évidence du rendu d'un traitement poussé en noir et blanc 				

2 – LES CARACTÉRISTIQUES SENSITOMÉTRIQUES ANALOGIQUES	Niveau			
	1	2	3	4
Savoirs				
2.1 – Caractéristiques sensitométriques du rendu des valeurs. <ul style="list-style-type: none"> – Tracé et étude des courbes H et D des différentes émulsions – Mesures de sensibilité ISO – Mesures des contrastes – Notion d'étendue utile et de latitude d'exposition 				
2.2 – Caractéristiques sensitométriques du rendu des couleurs <ul style="list-style-type: none"> – Sensibilités spectrales des différentes émulsions – Solutions technologiques d'optimisation des sensibilités spectrales – Colorants et absorptions parasites – Solutions technologiques de corrections de ces colorants 				
2.3 – Caractéristiques sensitométriques du rendu des détails <ul style="list-style-type: none"> – Pouvoir de résolution d'une émulsion – Fonction transfert de modulation (FTM) – Granulation et granularité – Acutance et netteté, définition 				
2-4 – Connaissance des surfaces sensibles disponibles <ul style="list-style-type: none"> – Connaissance des différentes surfaces sensibles du marché (films et papiers) – Choix d'une émulsion en fonction de son utilisation et de ses caractéristiques sensitométriques – Le traitement séquentiel des différentes émulsions (films et papiers) 				

3 – LES CARACTÉRISTIQUES SENSITOMÉTRIQUES NUMÉRIQUES	Niveau			
	1	2	3	4
Savoirs				
3.1 – Caractéristiques des appareils de prise de vue <ul style="list-style-type: none"> – Mesure et étude de la fonction de conversion opto-électronique (OECF) d'un appareil de prise de vue – Détermination de la sensibilité ISO d'un appareil de prise de vue numérique – Mesures de la dynamique d'un appareil de prise de vue – Sensibilité spectrale – Mesurage de la résolution spatiale d'un appareil de prise de vue – Caractérisation du rendu des couleurs d'un appareil de prise de vue – Mesure du bruit et du rapport signal/bruit d'un appareil de prise de vue numérique Caractéristiques des scanners <ul style="list-style-type: none"> – Mesure et étude de la fonction de conversion opto-électronique (OECF) d'un scanner – Mesures de la dynamique d'un scanner – Mesurage de la résolution spatiale d'un scanner – Caractérisation du rendu des couleurs d'un scanner – Mesure du bruit et du rapport signal/bruit d'un scanner 				
3.2 – Caractéristiques des matériels de visualisation des images <ul style="list-style-type: none"> – Mesure du Gamma et du contraste d'un écran, utilisation d'un luminancemètre – Spectre d'émission et température de couleur corrélée, utilisation d'un colorimètre d'écran ou d'un spectrophotomètre – Calibration « hardware » et « software », LUT – Gamut d'un écran, capacité à simuler une sortie – Connaissance du marché des écrans dédiés à l'acquisition des images numériques et à la retouche d'images, choix d'un écran en fonction de son utilisation 				
3.3 – Caractéristiques des matériels de restitution <ul style="list-style-type: none"> – Rendu des valeurs d'un matériel de sortie : réponse tonale, D max – Gamut d'un matériel de sortie, visualisation et analyse – Résolution, rendu des détails d'un matériel de sortie – Connaissance du marché des matériels de restitution de l'image, choix d'un matériel en fonction de son utilisation 				

4 – Calibrage et caractérisation des périphériques de la chaîne numérique	Niveau			
	1	2	3	4
Savoirs				
4.1 Principe et intérêt de la gestion de la couleur <ul style="list-style-type: none"> - Intérêt d'un système de gestion de la couleur - Les espaces colorimétriques CIE LAB, CIE XYZ, CIE LUV, CIE Lch, CIE xyY - Définition d'un profil colorimétrique ICC - définition d'un gamut 				
4.2 Profil d'affichage Calibration écran <ul style="list-style-type: none"> - Valeurs cibles : Luminances max, min., Gamma, Tc - Outils de mesure: colorimètre d'écran, spectrophotomètre - Les différentes solutions logicielles Caractérisation <ul style="list-style-type: none"> - Caractérisation de l'écran : création du profil ICC écran Vérification étalonnage / caractérisation <ul style="list-style-type: none"> - Vérification visuelle et objective de la calibration et de la caractérisation 				
4.3 Profil d'entrée scanner Calibration du scanner <ul style="list-style-type: none"> - Mesure et optimisation de la réponse du scanner - Paramétrages du logiciel Caractérisation du scanner <ul style="list-style-type: none"> - Les mires et chartes d'entrée (Mire IT8 7/1 Transmission - Mire IT8 7/2) - Choix des paramètres de numérisation, numérisation de la mire - Les différentes solutions logicielles - Utilisation du logiciel de création de profil - Choix des paramètres de caractérisation Vérification calibration - caractérisation <ul style="list-style-type: none"> - Vérification visuelle et objective de la calibration et de la caractérisation 				
4.4 Profil de sortie imprimante Calibration du périphérique de sortie RVB <ul style="list-style-type: none"> - Paramètres de sortie du pilote : les différents types de papier et les paramètres associés (pour une imprimante : algorithme de tramage, résolution, quantité d'encre projetée) Impressions de la mire, mesures de la mire <ul style="list-style-type: none"> - Les mires et chartes de sortie : RVB - Outil de mesures : spectrophotomètre Création du profil de sortie RVB <ul style="list-style-type: none"> - Les différentes solutions logicielles - Utilisation du logiciel de création de profil - Choix des paramètres de caractérisation - Problématique azurant optique, fluorescence Notions de calibration / caractérisation des périphériques de sortie CMJN <ul style="list-style-type: none"> - Limitation de l'encrage, génération du noir, séparation UCR et GCR - Linéarisation - Les chartes de sortie CMJN - Simulation CMJN écran à partir du fichier RVB 				

5 – TRAITEMENT ANALOGIQUE ET NUMÉRIQUE	Niveau			
	1	2	3	4
Savoirs				
5.1 Traitement analogique. <ul style="list-style-type: none"> – Influence des variables physiques (temps, température, agitation) et chimiques (pH, concentration, épuisement, pollution) sur le rendu des valeurs, des couleurs et des détails des émulsions. – Contrôle qualité d'une chaîne de traitement, suivi sensitométrique – Utilisation d'un logiciel de suivi de traitement 				
5.2 Traitement numérique. <ul style="list-style-type: none"> – Influence des différents réglages d'un appareil reflex numérique – Influence du choix d'un logiciel de développement des images numériques – Étude des variables de traitement lors du développement d'un fichier natif en termes de rendu des valeurs – Étude des variables de traitement lors du développement d'un fichier natif en termes de rendu des couleurs – Étude des variables de traitement lors du développement d'un fichier natif en termes de rendu des détails – Influence des taux de compression sur une image – Étude des variables de traitement lors de la réalisation de la sortie (mode de rendu, choix de l'espace de travail, encres, papier, imprimante, profil ICC, RIP) – Étude des variables de traitement lors de la réalisation d'une numérisation (calibration, choix de l'espace de travail, scanner, profil ICC) 				

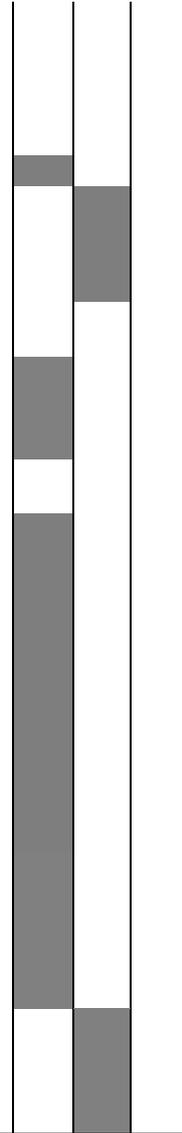
6 – CONSERVATION DES IMAGES	Niveau			
	1	2	3	4
Savoirs				
<ul style="list-style-type: none"> – Principes physico-chimiques des principaux procédés anciens – Recommandations pour la conservation et pour l'archivage 				

S5.2 Électronique pour la photographie

S5.2 – Électronique pour la photographie	Niveau			
	1	2	3	4
<p>5.2.1 - NOTION FONDAMENTALES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les grandeurs physiques employées : <ul style="list-style-type: none"> – Charge électrique, – Intensité, – Tension, – Résistance, – Énergie et puissance électrique. 				
<p>5.2.2 - ACQUISITION</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5.2.2.1 Effets photoélectriques dans les solides : <ul style="list-style-type: none"> – Effet photoémissif, effet photoélectrique interne, photoconductivité. – Matériaux concernés employés en photographie : sélénium, sulfure de cadmium, silicium. – Caractéristiques selon les matériaux : linéarité par rapport au flux incident, sensibilité (rendement quantique), sensibilité spectrale, courant d'obscurité, sources de bruit, réponse en fréquence. • 5.2.2.2 Photodétecteurs ponctuels : <ul style="list-style-type: none"> – Photorésistance. – Photodiode. – Phototransistor MOS. – Photomultiplicateur. pour chacun d'eux : <ul style="list-style-type: none"> – Mode d'utilisation et contexte technologique : dimensions, contraintes d'alimentation électrique, coût de fabrication. – Caractéristiques optoélectroniques de chacun d'eux : linéarité, rendement quantique, sensibilité spectrale, courant d'obscurité, charge de saturation, bruit de fond, réponse en fréquence. – Intérêt de chacune de ces structures et domaines d'application en photographie. • 5.2.2.3 Capteurs linéiques et matriciels <ul style="list-style-type: none"> – Géométries possibles. – Organisation matérielle pour la récupération de l'information : registre CCD, capteur à photosite actif. – Conversion de la charge en une tension. – Caractéristiques des différentes réalisations. technologiques : ouverture de photosites, bruits spatiaux, courant d'obscurité, influence de la température, bruit de lecture, dynamique linéaire et en dB, effet du temps de pose sur la dynamique, influence de la fréquence de lecture. – Solutions technologiques mises en place par les fabricants pour l'optimisation des performances. – Interprétation de la documentation technique d'un capteur. – Domaines d'application en photographie des différentes réalisations technologiques. 				

5.2.3 – TRAITEMENT

- **5.2.3.1 Représentation des nombres dans les systèmes informatiques :**
 - Écriture des nombres en binaire.
 - Organisation de l'information : bits, octets, nombre de niveaux associé à un nombre de bits.
 - Poids de fichier.
- **5.2.3.2 Le signal analogique :**
 - Notion d'analyse fréquentielle, spectre.
 - Notion de fréquence spatiale.
 - Notion de rapport signal sur bruit et de dynamique.
- **5.2.3.3 Conversion analogique – numérique :**
 - Échantillonnage :
 - Notion d'échantillonnage temporel ou spatial.
 - Théorème de Shannon-Nyquist.
 - Problème du repliement de spectre, aliasing.
 - Notion de filtre passe-bas.
 - Structure matérielle des capteurs en photographie. compte-tenu des contraintes d'échantillonnage spatial.
 - Quantification :
 - Profondeur de codage et dynamique du signal analogique.
 - Résolution du convertisseur.
 - Notion de bruit de quantification.
 - Convertisseurs analogique-numérique et numérique-analogique :
 - Rôle des CAN et CNA dans la chaîne photographique.
 - Caractéristiques principales des CAN : nombre de bits, tension de pleine échelle, résolution, temps de conversion.
 - Application au traitement des images :
 - Cas particulier des signaux issus de capteurs d'images.
 - Conséquences visibles sur l'image des différents défauts de conversion.



S 5.3 Équipements photographiques

S 5.3 – ÉQUIPEMENTS PHOTOGRAPHIQUES	Niveau			
	1	2	3	4
5.3.1 – MATÉRIEL POUR LA PRISE DE VUE				
<ul style="list-style-type: none"> – 5.3.1.1 – Appareils <ul style="list-style-type: none"> – Structure générale d'un boîtier ou d'une chambre et répercussions pratiques : <ul style="list-style-type: none"> – systèmes de visée : direct sur dépoli (chambre), reflex, bi-objectif, viseur optique, viseur optique à télémètre couplé, vidéo. – différents types d'obturateurs : localisations possibles, différents systèmes de régulation, problème du rendement, problème de la synchronisation avec un flash. 				
<ul style="list-style-type: none"> – Paramètres de prise de vue : <ul style="list-style-type: none"> – Vitesse, ouverture relative, distance de mise au point, tirage, point de vue, focale, format, angle de champ. – Influence sur l'image des différents paramètres. – Hyperfocale et profondeur de champ. 				
<ul style="list-style-type: none"> – Les objectifs et leurs caractéristiques pratiques : <ul style="list-style-type: none"> – Focale, ouverture, format de travail adapté, conséquence des aberrations, compatibilité avec les différents supports photosensibles. – Notion de formule optique. – Solutions technologiques pour la correction des aberrations et l'optimisation de la qualité de l'image. – Caractéristiques spécifiques des objectifs pour le petit format : solutions optiques particulières, compatibilité autofocus, stabilisation optique. – Fonction de transfert de modulation pour la caractérisation des performances d'un objectif. – Les accessoires optiques : solutions pour la macro-photographie, multiplieurs de focale, parasoleils. – Matériel de mesure de l'exposition : <ul style="list-style-type: none"> – Mesure en incidence et en réflexion. 				
<ul style="list-style-type: none"> – Posemètres et flashmètres indépendants, intégrés TTL ou non. – Systèmes de mesure de lumière implantés dans les boîtiers en lumière ambiante ou au flash. 				

<ul style="list-style-type: none"> - Systèmes d'assistance à la mise au point : <ul style="list-style-type: none"> - Dépoli et microprismes. - Principe des télémètres à superposition et à champs croisés. - Principe des systèmes autofocus actifs et passifs. - Les différents modes autofocus et leurs applications. 				
<ul style="list-style-type: none"> - Spécificités du matériel de prise de vue numérique : <ul style="list-style-type: none"> - Rôle de la courbe de correction de gamma. - Différentes solutions pour la capture de l'information de couleur. - Défauts dans l'image induits par les capteurs. - Solutions technologiques aux problèmes de la prise de vue numérique. (images fixes et courtes séquences animées) - Influence des choix de paramétrage d'un boîtier ou d'un dos numérique. 				
<ul style="list-style-type: none"> - Domaines d'application des équipements existants : matériel petit, moyen et grand format. 				
<ul style="list-style-type: none"> - Piles et batteries : <ul style="list-style-type: none"> - Caractéristiques des éléments selon la technologie employée : capacité, nombre de cycles maximal, effet mémoire, effet de la température 				
5.3.2 – ÉCLAIRAGES				
<ul style="list-style-type: none"> - 5.3.2.1 – Les sources de lumières <ul style="list-style-type: none"> - Le soleil, sources thermorayonnantes, sources électrorayonnantes, sources fluorescentes, lampes mixtes (HMI), diodes électroluminescentes. - Caractéristiques des sources : spectre, température de couleur, indice de rendu de couleur, efficacité lumineuse. - Domaines d'utilisation en photographie des différentes technologies de production de la lumière. - Les filtres de conversion, de correction et de compensation. 				
<ul style="list-style-type: none"> - 5.3.2.2 – Le flash électronique <ul style="list-style-type: none"> - Éléments constitutifs et principe de fonctionnement : le condensateur électrolytique, le tube éclair, le principe général du générateur. - Les différents types de flashes : flash de reportage, monoblocs, générateurs symétriques et asymétriques. - Les caractéristiques techniques des flashes selon leur nature : nombre guide, énergie emmagasinée, durée d'éclair, température de couleur, stabilité. - Solutions technologiques des différents fabricants pour l'optimisation de l'éclair. - Techniques de synchronisation avec l'obturateur : synchronisation à hautes vitesses, synchronisation par infrarouges ou par signal radio. 				

<ul style="list-style-type: none"> - 5.3.2.3 – Les accessoires de construction et de modelage de la lumière : <ul style="list-style-type: none"> - Les différents types d'accessoires proposés par les fabricants et leurs caractéristiques : qualité de lumière, rendement, point chaud. 				
<p>5.3.3 - MATÉRIEL POUR LE TRAITEMENT DES IMAGES</p>				
<ul style="list-style-type: none"> - 5.3.3.1 - Numérisation <ul style="list-style-type: none"> - Organisation matérielle des éléments constitutifs d'un scanner : source de lumière, objectif, support pour l'original, photodétecteur. - Caractéristiques des différents types de scanners : avantages et inconvénients des différentes technologies employées. - Dispositifs matériels pour l'élimination des poussières. 				
<ul style="list-style-type: none"> - 5.3.3.2 - Développeuses <ul style="list-style-type: none"> - Différents types de machines pour le développement des films et papiers argentiques. - Avantages et inconvénients des différentes solutions selon le type de travaux à réaliser et le contexte de la structure photographique. - Entretien, carry-over et turn-over. 				
<ul style="list-style-type: none"> - 5.3.3.3 - Matériels de restitution des images : 				
<ul style="list-style-type: none"> - Minilabs numériques et Imageurs (papier et film) : <ul style="list-style-type: none"> - Éléments constitutifs. - Procédés d'exposition. - Caractéristiques : résolution, supports utilisables, formats, productivité. 				
<ul style="list-style-type: none"> - Traceurs et imprimantes jet d'encre : <ul style="list-style-type: none"> - Impression tramée, résolution d'adressage. - Technologie d'éjection des gouttes. - Types d'encres employées. - Types de papiers utilisables. 				
<ul style="list-style-type: none"> - Autres procédés de sortie : <ul style="list-style-type: none"> - Imprimante à sublimation thermique. - Presse numérique, Offset, Héliogravure. 				
<ul style="list-style-type: none"> - 5.4.3.1 – Agrandisseurs noir et blanc : <ul style="list-style-type: none"> - types d'agrandisseurs et effets sur le rendu du tirage 				

S5.4 Équipements informatiques

S5.4 – Équipements informatiques	Niveau			
	1	2	3	4
5.4.1 – L'IMAGE NUMÉRIQUE				
<ul style="list-style-type: none"> – 5.4.1.1 – Caractéristiques <ul style="list-style-type: none"> – Image bitmap, image vectorielle. – Définition, résolution et format. – Profondeur de codage et poids de fichier. 				
<ul style="list-style-type: none"> – 5.4.1.2 – Formats d'enregistrement <ul style="list-style-type: none"> – Les différents formats de fichiers utilisés en photographie et leurs caractéristiques. – Les types de compressions employés et leurs conséquences sur les images. 				
5.4.2 - GESTION DES FLUX D'IMAGES				
<ul style="list-style-type: none"> – 5.4.2.1 - Architecture matérielle d'un poste de travail informatique : <ul style="list-style-type: none"> – Rôle des différents éléments : microprocesseur, carte mère, mémoire vive, périphériques de stockage (magnétiques, optiques, mémoires flash), carte graphique. – Les écrans : <ul style="list-style-type: none"> – Les différentes technologies d'écrans et leurs caractéristiques. – Performances vis-à-vis de l'affichage d'images photographiques. – Les liaisons informatiques et leurs principales caractéristiques : rôle (transmission de données, alimentation de périphériques), types de connecteurs, débit. 				
<ul style="list-style-type: none"> – 5.4.2.2 - Configuration logicielle d'un poste de travail informatique dédié à l'image : <ul style="list-style-type: none"> – Notion de système d'exploitation. – Pilote de commande d'un périphérique. – Logiciels de classement des images. – Logiciels de développement des fichiers natifs*. – Logiciels de traitement des images photographiques. – Logiciels de gestion de banques d'images. 				
<ul style="list-style-type: none"> – 5.4.2.3 - Protections des données et des équipements : <ul style="list-style-type: none"> – Pérennité des différents supports. – Protection physique des équipements : onduleurs, parafoudres. – Prévention et protection contre les attaques de virus. – Intégrité des données : systèmes à tolérance de panne (RAID). 				
5.4.3 - CHAÎNE NUMÉRIQUE, CARACTÉRISTIQUES DES CONSTITUANTS				
<ul style="list-style-type: none"> – 5.4.3.1 – Matériels de calibration de la chaîne numérique : <ul style="list-style-type: none"> – Colorimètres, spectrocolorimètres et spectrophotomètres – Chartes de caractérisation. – Rôle des CMS (Color Management System). – Solutions matérielles et logicielles de calibration de la chaîne numérique. 				

<ul style="list-style-type: none"> - 5.4.3.2 - Interface avec les systèmes de restitution de l'image : - Rôles des RIP (Raster Image Processor). 				
<ul style="list-style-type: none"> - 5.4.3.3 - Contrôle prépresse : - Matériel "d'épreuve". 				
<ul style="list-style-type: none"> - 5.4.3.4 - Éclairage normalisé : - Matériel : poste d'éclairage normalisé. - Normes utilisées en industries graphiques (D50 D65). 				
5.4.4. RÉSEAUX				
<ul style="list-style-type: none"> - 5.4.4.1 - Architecture générale des réseaux : - Types de réseaux : réseau local (LAN) et réseau étendu (WAN), réseaux poste à poste. - Notion d'environnement client-serveur : réseaux organisés autour d'un ou plusieurs serveurs (d'applications, d'impression, de données, de messagerie). - Notion de protocole. - Notion de débit. 				
<ul style="list-style-type: none"> - 5.4.4.2 – Les équipements réseaux : - Rôle des principaux éléments : concentrateurs de câblage (Switch), routeurs, modems, carte réseau Ethernet, carte de communication hertzienne. 				
<ul style="list-style-type: none"> - 5.4.4.3 – Paramètres de configuration d'un poste de travail en réseau : - Notion d'adresse IP, serveur DHCP et durée de bail, serveur DNS, pare-feu, serveur proxy. 				

S6 Pratiques Photographiques

Ce chapitre comporte deux sous-chapitres : - S 6.1 Pratiques photographiques, prises de vue ;
- S 6.2 Pratiques photographiques, traitement de l'image.

S6.1 - Pratiques photographiques, prise de vue

Finalité :

Ces savoirs ont pour but de faire découvrir et pratiquer différents types de photographies : photographies techniques de produits (packshots), prises de vue publicitaires, portraits, reportages, photographies d'architecture, de mode, beauté etc.

Les pratiques artistiques ne sont pas prépondérantes même si elles peuvent apporter aux étudiants une culture riche pour leurs pratiques ultérieures.

L'apprentissage de ces savoirs permet de faire connaître aux étudiants le matériel professionnel (appareils de prise de vue et éclairage) : la maîtrise de ce matériel permettant de s'adapter à une situation nouvelle de prise de vue et de répondre correctement à la demande d'un client.

Les étudiants doivent apprendre à manipuler correctement le matériel, à respecter les règles de sécurité, à effectuer les opérations basiques de maintenance, à vérifier le bon fonctionnement du matériel utilisé.

Ils doivent acquérir, durant ces deux ans, suffisamment de connaissances, de curiosité et d'autonomie pour être capable de proposer des solutions face aux situations nouvelles de prise de vue.

6.1 1 – Installation du poste de prise de vue	Niveau			
	1	2	3	4
Savoirs				
<ul style="list-style-type: none">• Vérification du bon fonctionnement du matériel : appareil de prise de vue, éclairage de studio.• Opérations basiques de maintenance.• Installation du poste informatique, vérification du bon fonctionnement du poste et notamment du profil de l'écran utilisé.• Respect des règles de sécurité.• Réglages des paramètres du logiciel d'acquisition.• Gestion du flux en prise de vue numérique.• Montage de fonds et de décors.				

6.1 2 – Maîtrise des appareils de prise de vue	Niveau			
	1	2	3	4
Savoirs				
<ul style="list-style-type: none">• Choix du matériel (appareils, objectifs).• Choix des paramètres de prise de vue.• Reflex argentiques et numériques : choix du mode de mesure de la lumière, du mode autofocus, du mode d'exposition.• Reflex numériques : adéquation de la sensibilité aux conditions de prise de vue, adéquation du format de fichier en fonction de la destination des images, adaptation des réglages du boîtier en fonction du format de fichier choisi.• Utilisation d'optiques particulières (optiques à décentrement) en petit format, maîtrise de la perspective.• Maîtrise des appareils moyen format.• Maîtrise des dos numériques et de leurs logiciels d'acquisition.• Maîtrise des mouvements (basculés et des décentrement) en grand format, cadrage, perspective (correction des lignes convergentes), choix d'un plan de netteté et application de la loi de Scheimpflug.				

6.1 3 – Maîtrise des éclairages	Niveau			
	1	2	3	4
Savoirs				
<ul style="list-style-type: none"> Flashes de reportage, gestion des illuminants, dosage du flash et de la lumière ambiante. Construction d'un éclairage en prise de vue extérieure, dosage de la lumière ambiante. par rapport au flash (monobloc). Maîtrise des flashes de studio (monoblocs ou générateurs indépendants), des sources tungstènes. Construction d'un éclairage en studio, maîtrise des différents accessoires équipant les sources de lumière et leurs rendus. 				

Pour tous les types de prises de vue suivants, composition et cadrage sont des éléments fondamentaux.

6.1 4 – Pratiques Professionnelles	Niveau			
	1	2	3	4
Savoirs				
6.1 4 1 Reportage <ul style="list-style-type: none"> Choix d'un sujet et d'un angle. Rédaction d'un synopsis. Construction d'un reportage (narration). Relation à l'environnement et aux personnes photographiées. Demande d'autorisations, repérages de lieux. 				
6.1 4 2 Portraits <ul style="list-style-type: none"> Relation aux personnes photographiées, direction de modèles. Demande d'autorisations, repérages et choix de lieux. 				
6.1 4 3 Packshots et prises de vue publicitaires <ul style="list-style-type: none"> Respect des indications fournies par un <i>rough</i> ou une maquette (point de vue, perspective, choix d'un plan de netteté et profondeur de champ, position et dimension des objets, éclairage). Choix des objets, accessoires et fonds nécessaires à une prise de vue. Mise en valeur des caractéristiques des objets photographiés (objets lumineux...), rendu de matières (verre, métal...). 				
6.1 4 4 Architecture <ul style="list-style-type: none"> Choix du lieu et du moment. 				
6.1 4 5 Mode et Beauté <ul style="list-style-type: none"> Direction de modèles. Notion de coiffure et de maquillage. 				
6.1 4 6 Editing <ul style="list-style-type: none"> Choix d'une ou plusieurs images dans une série réalisée pour le traitement qui suit la prise de vue. 				

S6.2 - Pratiques photographiques, traitement de l'image

6.2 1 – Traitement de l'image argentique Noir et Blanc	Niveau			
	1	2	3	4
Savoirs				
6.2 1 1 Traitement des films, des tirages <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre d'un traitement visant à respecter la conservation. Établissement et exploitation du suivi sensitométrique dans les conditions de production. Techniques de contrôle de l'efficacité des bains de traitements. Caractéristiques du lavage. 				
6.2 1 2 Tirage <ul style="list-style-type: none"> Organisation du poste de travail. Mise en service et réglages de l'agrandisseur. Exploitation et lecture de la planche-contact. Tirage à l'agrandisseur. Essais de pose, de gradation. Jugement des épreuves, corrections. Maquillage (masquage, pose complémentaire). Analyse et maîtrise de la qualité des images. 				
6.2 1 3 Finition, archivage <ul style="list-style-type: none"> Séchage; mise à plat des tirages. Procédés correctifs, repique des tirages. Connaissance et mise en œuvre des techniques d'archivage et de conservation des images. 				

6.2 2 – Traitement de l'image numérique	Niveau			
	1	2	3	4
6.2 2 1 Installation et mise en œuvre des matériels informatiques de traitement de l'image <ul style="list-style-type: none"> Montage. Branchements. Mise en service. Mise à jour et installation des pilotes. Procédure de réinitialisation. Interfaces. 				
6.2 2 2 Configuration du réseau et des volumes de stockage de la chaîne numérique <ul style="list-style-type: none"> Volumes RAID, paramétrage. Réseaux, paramétrage. 				
6.2 2 3 Configuration des applications de traitements de l'image <ul style="list-style-type: none"> Réglages du système d'exploitation. Installation des logiciels de traitements de l'image, paramétrage et ergonomie. 				

<p>6.2 2 4 Calibrage et caractérisation des périphériques de la chaîne numérique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stabilisation du périphérique et paramétrage des commandes. • Choix des solutions matérielle et logicielle. • Calibration et réglages des outils de l'étalonnage. • Détermination des valeurs cibles de l'étalonnage. • Configuration du logiciel de caractérisation. • Nommage, enregistrement. • Détermination d'une fréquence d'étalonnage. • Vérification visuelle de l'étalonnage et de la caractérisation. • Mise en conformité des postes d'éclairage normalisé. 				
<p>6. 2 2 5 Numérisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Caractéristiques des différents originaux argentiques en vue de la numérisation. • Montage et nettoyage des originaux. • Fonctionnalités du scanner et paramétrage du pilote. • Choix des paramètres de numérisation nécessaires et suffisants. • Prévisualisation et utilisation de l'histogramme comme outil de contrôle et de réglage. • Caractéristiques de l'image numérisée. • Analyse et maîtrise de la qualité de l'image numérisée. 				
<p>6. 2 2 6 Mise en œuvre d'un convertisseur universel pour développer un fichier brut</p> <ul style="list-style-type: none"> • Caractéristiques des réglages manuels, automatiques. • Examen de l'image initiale. • Paramètres de répartition des valeurs tonales. • Réglage de la température de couleur. • Examen de l'histogramme et gestion de l'écrêtage. • Paramétrage de la réduction du bruit colorée. • Paramétrage de la réduction du bruit de luminance. • Paramétrage de l'accentuation. • Adaptation de la réduction du bruit et de l'accentuation à la source et au contenu de l'image. • Analyse et maîtrise de la qualité de l'image développée. 				
<p>6. 2 2 7 Mise en œuvre d'un flux de gestion des images</p> <ul style="list-style-type: none"> • Importation des images et structure de la base. • Critères d'indexation. • Traitement par lot. • Caractéristiques de classement. • Paramétrage de tri et de recherche. • Paramètre d'exportation. • Gestion des fichiers images. 				
<p>6. 2 2 8 Mise en œuvre du système de gestion des couleurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Caractéristiques de l'environnement de visualisation. • Fonctionnalités de gestion des profils ICC des applications. • Configuration des règles de conversion pour l'ouverture et la fermeture des fichiers. • Configurer les profils sources, cibles et les profils d'affichage. • Assigner et incorporer les profils. • Choix du module de conversion des couleurs. • Choix du moment de conversion. • Caractéristiques des différents modes de conversion. • Visualisation de l'effet produit par les différents modes de rendu. • Choix du mode de rendu. • Optimisation à l'écran du résultat final. • Fonctionnalité d'épreuve. 				

<p>6. 2 2 9 Exploitation et mise en œuvre des logiciels de traitement d'image</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation fonctionnelle de l'application. • Caractéristiques de l'affichage de l'image. • Paramètres des outils de sélection, de corrections, de montage. • Paramétrages des outils de sélection vectorielle, des masques vectoriels. • Outils et méthodologie de réduction du bruit en fonction de la provenance. • Chromie globale à l'aide de calques. • Chromie locale à l'aide de masques et calques. • Méthodologie de repique et retouche. • Organisation du fichier de travail. • Paramétrages des outils d'accentuation. • Mise en œuvre de l'accentuation en fonction du contenu de l'image. • Techniques d'accentuation avec calques et masques. • Méthodes de retouches publicitaires. • Montage de visuels à l'aide de calques et masques. • Examen final de l'image. • Recherche des défauts. • Automatisation du flux de production. 				
<p>6. 2 2 10 Restitution de l'image numérique : affichage écran, impression</p> <ul style="list-style-type: none"> • Optimisation du fichier image en fonction de la destination. • Caractéristiques de l'image visualisée. • Caractéristiques des navigateurs internet, portabilité des couleurs. • Caractéristiques de l'image imprimée. • Caractéristiques des encres, des papiers. • Choix des supports et consommables. • Commandes du pilote de l'imprimante. • Choix des paramètres. • Examen final de l'image restituée. • Conditions d'exposition et d'archivage : • Optimisation de la pérennité des épreuves. 				

S 7 – Gestion et droit appliqués à la photographie

Ce chapitre comporte trois sous-chapitres : - S 7.1 Droit appliqué à la photographie ;
- S 7.2 Prospection et gestion commerciale ;
- S 7.3 gestion administrative et comptable ;

FINALITÉ

Le contenu de cette partie présente les éléments permettant d'acquérir une culture juridique et économique indispensable à l'exercice d'une activité professionnelle dans le secteur de la photographie. Les enseignements de cette partie ont pour objectifs :

- d'appréhender et appliquer le cadre juridique spécifique à l'activité d'un photographe,
- de mettre en place des outils de gestion commerciale efficaces dans le but d'optimiser la qualité de la prestation et de créer une relation durable avec la clientèle,
- de gérer les différents aspects administratifs de sa profession,
- d'apprécier la rentabilité et la solvabilité de l'activité grâce à la conception et/ou à l'analyse d'indicateurs,
- d'agir sur l'activité en mettant en place des actions préventives ou correctives adaptées.

L'acquisition des compétences visées s'appuie sur des savoirs théoriques fondamentaux, sur l'étude de situations concrètes issues du domaine professionnel ainsi que sur l'analyse de données provenant du marché de la photographie. La notion de veille informationnelle doit être intégrée pour permettre au titulaire du diplôme de suivre les évolutions du marché. Les enseignements seront assurés par des professeurs d'Économie et Gestion.

7.1 – Droit appliqué à la photographie	Niveau			
	1	2	3	4
7.1.1 – Introduction au droit				
Le vocabulaire et la démarche spécifique du droit. <ul style="list-style-type: none"> • Le langage et la documentation juridique. • L'analyse d'une situation juridique. 				
La cadre juridique français. <ul style="list-style-type: none"> • Le droit et l'activité économique (importance du cadre juridique de l'activité économique). • Le cadre institutionnel (pouvoirs, publics, pouvoirs privés et organisation judiciaire). • Les sources du droit (sources écrites, sources non écrites, la jurisprudence, la hiérarchie des sources). 				
Les mécanismes juridiques fondamentaux. <ul style="list-style-type: none"> • L'acte et le fait juridique, le mode de preuve. • Les contrats (types, conditions de validité). • La responsabilité (types, conditions de mise en œuvre, conséquences). 				
7.1.2 – Le cadre juridique de l'activité commerciale du photographe				
Les différentes formes juridiques d'activité et leurs conséquences. <ul style="list-style-type: none"> • Les différents statuts d'exercice d'un photographe. • Les principaux statuts juridiques d'une entreprise. • Les incidences sociales et fiscales du choix d'un statut particulier. • Les démarches à entreprendre dans le cadre de la création d'une activité. 				
Le contrat de vente. <ul style="list-style-type: none"> • La définition du contrat de vente, ses conditions spécifiques de validité. • Les droits et obligations des parties du contrat de vente. • La rédaction d'un contrat de vente (exemple : facture de vente d'une 				

7.1 – Droit appliqué à la photographie	Niveau			
	1	2	3	4
<ul style="list-style-type: none"> œuvre préexistante sans cession de droits). Les recours et risques encourus en cas de non-exécution du contrat. 				
La protection du consommateur. <ul style="list-style-type: none"> La protection du consommateur lors de la formation du contrat. La protection du consommateur lors de l'exécution du contrat. 				
Le droit du travail. <ul style="list-style-type: none"> Les différents statuts d'emploi et de rémunération dans le secteur de la photographie. Les principaux types de contrats de travail dans le secteur de la photographie. Les droits et les obligations des parties d'un contrat de travail. Les conditions de validité d'un contrat de travail. La convention collective des professions de la photographie. La prévention et le règlement des conflits individuels du travail La prévention et le règlement des conflits collectifs du travail. Les conditions et les conséquences d'une inexécution du contrat de travail. 				
7.1.3 – Le droit des personnes et des biens figurant sur une photographie				
Le droit des personnes figurant sur une photographie. <ul style="list-style-type: none"> La licéité de la prise de vue (lieu public et lieu privé). Le droit à l'image dans le cadre d'une prise de vue. Les atteintes au droit à l'image et leurs conséquences juridiques. Les limites du droit à l'image. 				
Le droit des biens meubles et immeubles figurant sur une photographie. <ul style="list-style-type: none"> Le droit de propriété, le droit d'auteur et le droit au respect de la vie privée. Les limites du droit de propriété, du droit d'auteur et du droit au respect de la vie privée. 				
7.1.4 – Le droit d'auteur				
La législation relative à la protection de la propriété littéraire et artistique. <ul style="list-style-type: none"> Les fondements de la protection de la propriété littéraire et artistique. Les éléments caractéristiques de la propriété littéraire et artistique. 				
La protection juridique par le droit d'auteur. <ul style="list-style-type: none"> Les conditions et l'étendue de la protection par le droit d'auteur. La détermination du titulaire du droit d'auteur (ayants-droit, œuvre composite, collective ou de collaboration). 				
La lutte contre les atteintes à la propriété intellectuelle. <ul style="list-style-type: none"> Les formes d'atteintes à la propriété intellectuelle. La protection préventive de la propriété intellectuelle. Le délit de contrefaçon et ses conséquences juridiques. La procédure judiciaire visant à défendre les intérêts de l'auteur (tribunaux compétents, champ des sanctions). 				
7.1.5 – La cession des droits				
La cession du droit à l'image. <ul style="list-style-type: none"> Le champ juridique de la cession du droit à l'image. La procédure de cession du droit à l'image et ses conséquences juridiques. Les limites de la cession du droit à l'image. 				
La cession du droit d'auteur. <ul style="list-style-type: none"> Les éléments cessibles et non cessibles du droit d'auteur. Les droits et obligations des parties dans le cadre d'un contrat de cession des droits d'auteur. Les limites de la cession des droits d'auteur. La rédaction d'une note de cession des droits d'auteurs. Les organismes de perception et de répartition des droits d'auteur.				

7.2 – Prospection et gestion commerciale	Niveau			
7.2.1 – La connaissance du marché de la photographie	1	2	3	4
La démarche mercatique. <ul style="list-style-type: none"> • La mercatique : définition et évolution. • Les notions de base de la mercatique : besoin, produit, marché, différenciation, positionnement, cible. • Les composantes de la démarche mercatique. • La veille informationnelle. 				
Le marché de la photographie. <ul style="list-style-type: none"> • Les outils quantitatifs de l'étude d'un marché (taille, tendances, structure). • Les outils qualitatifs de l'étude d'un marché (comportement des acteurs du marché). • Le marché de la photographie : segments, chiffres d'affaires, parts de marché, niveaux de consommation, intervenants, comportements de consommation, stratégies des concurrents. 				
7.2.2 – Les différents outils d'action commerciale du photographe				
La politique de l'offre. <ul style="list-style-type: none"> • La notion de produit : diversité des approches. • La gamme et sa gestion. • Les services associés au produit. 				
Le pilotage des prix. <ul style="list-style-type: none"> • Les principales méthodes de fixation du prix (prix unique et prix modulable). • Les barèmes existant pour les photographies préexistantes et leur utilisation. • L'élaboration d'un devis en fonction des différents types de prises de vue. 				
L'action sur la communication. <ul style="list-style-type: none"> • Le processus de communication commerciale. • Les principaux <i>médias</i> de communication commerciale : spécificités, réglementation, avantages, inconvénients, coûts. • La préparation, la mise en œuvre et le suivi des actions de communication ou de mercatique directe. 				
L'accès au marché. <ul style="list-style-type: none"> • Les canaux de distribution du secteur de la photographie. • Les stratégies des distributeurs du secteur de la photographie. 				
7.2.3 – La commercialisation des images et la relation avec les clients				
La communication professionnelle. <ul style="list-style-type: none"> • La maîtrise des outils et des techniques documentaires. • Les outils et règles de la communication orale professionnelle. • Les outils et règles de la communication écrite professionnelle. 				
La prospection commerciale et la préparation de la relation commerciale. <ul style="list-style-type: none"> • La prospection commerciale : méthodes et outils (gestion de bases de données commerciales). • La préparation de la relation commerciale. 				
La conduite de la relation commerciale. <ul style="list-style-type: none"> • Les principaux types de relation commerciale. • Les principales phases de la relation commerciale. 				
Le suivi de la relation commerciale. <ul style="list-style-type: none"> • La fidélisation de la clientèle. • La gestion des réclamations des clients. 				

7.3 – Gestion administrative et comptable	Niveau			
7.3.1 – La gestion courante de l'activité de photographe	1	2	3	4
L'information comptable. <ul style="list-style-type: none"> • La collecte, le tri et l'archivage des pièces comptables. • La lecture et l'interprétation des principaux documents comptables de synthèse (bilan, compte de résultat). 				
Le calcul du coût de l'activité. <ul style="list-style-type: none"> • La notion de charge et ses principales typologies. • La notion de coût et ses principales typologies. • Le calcul d'un coût de revient : coût de revient d'une image et de l'activité du photographe. 				
L'analyse du résultat de l'activité <ul style="list-style-type: none"> • Le compte de résultat différentiel. • Les autres approches du résultat de l'activité (occupation du marché, indicateurs financiers, de gestion des stocks, de satisfaction des clients). 				
La rentabilité de l'activité <ul style="list-style-type: none"> • Le calcul du seuil de rentabilité. • L'élaboration du diagnostic financier d'un projet. • Le calcul et l'interprétation des écarts au budget dans des cas simples. 				
Le choix des moyens de financement. <ul style="list-style-type: none"> • Les principaux moyens de financement. • Le calcul du coût des différents moyens de financement. 				
La relation avec l'Etat et les organismes sociaux. <ul style="list-style-type: none"> • La TVA. • Les prélèvements liés à l'émission d'une note de droits d'auteurs. • L'imposition des bénéficiaires de l'activité. • La présentation et le fonctionnement des organismes de gestion collective des droits 				
Les documents commerciaux <ul style="list-style-type: none"> • Les principaux documents commerciaux de la chaîne de facturation : fonctions, règles d'émission, mentions obligatoires. • La note de cession de droits d'auteur : émission, contenu obligatoire. 				
7.3.2 – L'approche prévisionnelle de l'activité				
La gestion prévisionnelle de l'activité. <ul style="list-style-type: none"> • Le cycle d'investissement et le cycle d'exploitation. • Le calcul du fonds de roulement et du besoin en fonds de roulement. • Les notions d'immobilisation, d'amortissement, de dépréciation et de provision. 				
L'élaboration d'un budget. <ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration d'un budget pour un projet déterminé. • L'élaboration d'un budget pour l'activité. 				
La prévision de l'activité. <ul style="list-style-type: none"> • Les principales méthodes de prévision de l'activité. 				
L'identification et la couverture des différents risques de l'activité. <ul style="list-style-type: none"> • L'assurance du matériel, des supports et de l'activité. • La déclaration de sinistre et son suivi. 				

7.3 – Gestion administrative et comptable	Niveau			
7.3.3 – La gestion de la trésorerie	1	2	3	4
La gestion de la trésorerie. <ul style="list-style-type: none"> • La notion de solvabilité. • Les outils simples de gestion de la trésorerie. • La gestion du financement des imprévus. 				
La maîtrise des moyens de paiement. <ul style="list-style-type: none"> • Les principaux moyens de paiement. • Les choix ou la négociation d'un délai de paiement. • Les recours en matière de recouvrement de créances. 				

ANNEXE I c

LEXIQUE

Editing :

Sélection d'images issues d'une production photographique donnée, effectuée selon des critères esthétiques, techniques et en adéquation avec la commande.

Fichier natif :

Fichier contenant les données brutes issues d'un matériel de capture numérique, qui nécessite obligatoirement un développement logiciel en vue de son exploitation.

Métadonnées :

Données afférant à une image (paramètres de prise de vue, date, heure, localisation...) encapsulées dans son fichier.

Packshot :

Prise de vue de studio destinée à la présentation et à la mise en valeur d'un objet, dans le respect des contraintes de perspective et de lisibilité du produit.

Postproduction :

Traitement numérique des fichiers issus d'une séance de prise de vue qui intègre les opérations de développement des fichiers natifs, de chromie et de retouche si nécessaire.

Rough :

Croquis préparatoire fourni au photographe par la direction artistique dans le cadre d'une prise de vue publicitaire.

ANNEXE II :

MODALITÉS DE CERTIFICATION

ANNEXE II a

UNITÉS PROFESSIONNELLES CONSTITUTIVES DU DIPLÔME

Le tableau ci-dessous dresse la correspondance entre les **compétences professionnelles** du diplôme et les **épreuves professionnelles** dans lesquelles ces dernières sont évaluées.

		E1 Culture photographique et visuelle	U4 Gestion et droit	U5 Technologie	E6 Épreuve professionnelle de synthèse	
		U12	U4	U5	U61	U62
<p><i>Les cases grisées correspondent, pour chacune des unités, aux compétences à évaluer lors de la certification (examen ou validation des acquis).</i></p> <p><i>Seules les compétences désignées par des cases grisées seront évaluées.</i></p> <p><i>D'autres compétences peuvent être mobilisées, mais elles ne donneront pas lieu à évaluation.</i></p>		Culture photographique et visuelle	Gestion et droit	Équipements et sensitométrie	Rapports de stages	Thème d'étude
		Capacités et compétences				
CP 1	Communiquer et s'informer					
CP 2	Lire, interpréter des images et évaluer la pertinence d'un projet photographique					
CP 3	Choisir, organiser les moyens d'une prise de vue					
CP 4	Réaliser des prises de vue					
CP 5	Traiter les images photographiques numériques					
CP6	Gérer, conserver et archiver les photographies					
CP7	Diffuser, reproduire et céder des photographies en assurant la protection juridique et la rentabilité de l'activité.					
CP8	Exercer une veille technologique et apporter une expertise technique.					

ANNEXE II b

UNITÉS COMMUNES À PLUSIEURS SPÉCIALITÉS DE BTS

U1.1. CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION

Les candidats à l'examen d'une spécialité de brevet de technicien supérieur, titulaires d'un brevet de technicien supérieur d'une autre spécialité, d'un diplôme universitaire de technologie ou d'un diplôme national de niveau III ou supérieur sont, à leur demande, dispensés de subir l'unité de "culture générale et expression".

Les bénéficiaires de l'unité de "Français", "Expression française" ou de "Culture générale et expression" au titre d'une autre spécialité de BTS sont, à leur demande, pendant la durée de validité du bénéfice, dispensés des épreuves correspondant à l'unité U1 "culture générale et expression".

U2. LANGUE VIVANTE ANGLAIS

L'unité U2 "Langue vivante anglais" du brevet de technicien supérieur Photographie et l'unité de "langue vivante étrangère 1" des brevets de technicien supérieur relevant de l'arrêté du 22 juillet 2008 (BOESR n°32 du 28 août 2008) sont communes sous réserve que les candidats aient choisi l'anglais.

Les bénéficiaires de l'unité "Langue vivante étrangère" au titre de l'une des spécialités susmentionnées sont, à leur demande, dispensés de l'unité U2 "Langue vivante Anglais", sous réserve que les candidats aient choisi l'anglais.

Les titulaires de l'une des spécialités susmentionnées qui souhaitent faire acte de candidature à une autre de ces spécialités sont, à leur demande, dispensés de subir l'unité U2 "Langue vivante anglais" ou de "Langue vivante étrangère 1" sous réserve, dans ce dernier cas, que les candidats aient choisi l'anglais.

D'autre part, les titulaires d'un diplôme national de niveau III ou supérieur, ayant été évalués en Anglais pour obtenir ce diplôme, sont, à leur demande, dispensés de subir l'unité U2 "Langue vivante anglais" du brevet de technicien supérieur Photographie.

DISPENSES D'ÉPREUVES AU TITRE D'UN AUTRE DIPLÔME

Sont dispensés des unités U1.1, U2, U3, les candidats en possession de l'un des titres ou diplômes suivants :

- Master relevant des domaines scientifiques ou technologiques.
- Titre d'ingénieur délivré par une école habilitée par la commission des titres d'ingénieur relevant des domaines scientifiques ou technologiques.
- Titre d'ingénieur diplôme par l'État relevant des domaines scientifiques ou technologiques.

ANNEXE II c RÈGLEMENT D'EXAMEN

ÉPREUVES			Candidats				
			Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage habilités), Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités	Formation professionnelle continue (établissements publics habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS)	Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage non habilités), Formation professionnelle continue (établissements privés et établissements publics non habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS) Candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle Enseignement à distance		
Nature des épreuves	Unités	Coef	Forme	Durée	Forme	Forme	Durée
E1 – Culture générale et photographique		4					
Culture générale et expression	U1.1	2	écrite	4 h	écrite	écrite	4 h
Culture photographique et visuelle	U1.2	2	CCF 2 situations		CCF 2 situations	écrite	3 h
E2 - Langue vivante : anglais	U2	2	CCF 2 situations		CCF 2 situations	orale	Compréhension 30 min Expression : 15 min + 30 min de prépa
E3 - Sciences appliquées	U3	2	écrite	3 h	CCF 1 situation	écrite	3 h
E4 – Gestion et droit	U4	3	écrite	4 h	CCF 1 situation	écrite	4 h
E5 – Technologie : sensimétrie et équipements	U5	4	CCF 1 situation		CCF 1 situation	oral	Préparation 2 h. Interrogation 30 min.
E6 - Épreuve professionnelle de synthèse		7					
Rapport de stage en milieu professionnel	U6.1	2	orale		CCF 1 situation	Orale	30 min
Projet photographique	U6.2	5	orale	45 min	CCF 1 situation	orale	45 min

Épreuve facultative							
Langue vivante étrangère hors anglais ^(*)	UF1		orale	20 min ^(**)	Oral	orale	20 min ^(**)

^(*) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de l'anglais, seuls les points au dessus de la moyenne sont pris en compte.

^(**) Précédée de 20 minutes de préparation

ANNEXE II d

DÉFINITION DES ÉPREUVES PONCTUELLES ET DES SITUATIONS D'ÉVALUATION EN COURS DE FORMATION

<p>Épreuve : CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION Unité1.1 (Coefficient 2)</p>
--

1. FINALITÉS ET OBJECTIFS

L'objectif visé est de certifier l'aptitude des candidats à communiquer avec efficacité dans la vie courante et la vie professionnelle.

L'évaluation sert donc à vérifier les capacités du candidat à :

- Tirer parti des documents lus dans l'année et de la réflexion menée en cours.
- Rendre compte d'une culture acquise en cours de formation.
- Apprécier un message ou une situation.
- Communiquer par écrit ou oralement.
- Appréhender un message.
- Réaliser un message.

(cf. dispositions de l'arrêté du 16 novembre 2006 - BO n° 47 du 21 décembre 2006).

2. MODES D'ÉVALUATION

2.1. **Forme ponctuelle** (écrite, durée : 4 heures)

On propose trois à quatre documents de nature différente (textes littéraires, textes non littéraires, documents iconographiques, tableaux statistiques, etc.) choisis en référence à l'un des deux thèmes inscrits au programme de la deuxième année de STS. Chacun d'eux est daté et situé dans son contexte.

Première partie : synthèse (notée sur 40)

Le candidat rédige une synthèse objective en confrontant les documents fournis.

Deuxième partie : écriture personnelle (notée sur 20)

Le candidat répond de façon argumentée à une question relative aux documents proposés.

La question posée invite à confronter les documents proposés en synthèse et les études de documents menée dans l'année en cours de « culture générale et expression ».

La note globale est ramenée à une note sur 20 points.

(cf. dispositions de l'arrêté du 16 novembre 2006 - BO n° 47 du 21 décembre 2006).

Épreuve : CULTURE PHOTOGRAPHIQUE ET VISUELLE
Unité U1.2
(Coefficient 2)

1. CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve a pour but de vérifier les compétences suivantes :

CP2.1. Lire, interpréter des images

- 1 – Discerner les éléments qui structurent l'image photographique.
- 2 – Analyser l'image photographique.
- 3 – Interpréter le sens d'une image.

Les candidats doivent mobiliser les compétences suivantes :

CP2.2. Évaluer la pertinence d'un projet photographique

- 1 – Obtenir des informations sur les attentes du commanditaire.
- 2 – Conseiller le commanditaire sur les orientations d'un projet.
- 3 – Définir le cahier des charges du projet.

Les indicateurs de performances sont ceux définis dans le référentiel de certification.

2. CONDITIONS DE RÉALISATION

Le support de l'épreuve est le thème et le projet photographique proposé aux candidats dans le cadre de l'épreuve E6, unité U6.2.

Ce thème est renouvelé chaque année. Il est transmis et connu des candidats au début de la deuxième année de formation.

L'évaluation porte sur un dossier écrit, constitué de deux parties :

- **Une note d'intention** fondée sur l'analyse d'un ensemble d'images clefs du thème d'étude, sur une présentation des idées (en relation avec une ou des théories photographiques), sur un cahier des charges, sur la définition des moyens à mettre en œuvre pour la réalisation du projet.
- **Une synthèse** sous forme d'une étude comparative qui met en perspective le travail du candidat dans le cadre d'un projet photographique par rapport à des repères historiques, artistiques, sociologiques, etc.

Le candidat doit démontrer qu'il sait regarder, décrire et analyser une production photographique donnée, en envisageant des points de vue iconographiques, plastiques, techniques, stylistiques, historiques, etc. (images produites par d'autres professionnels ou auteurs). Il doit savoir exploiter les perspectives dégagées par ces différentes analyses pour la mise en œuvre d'un projet en tenant compte de la demande du commanditaire.

De plus, à l'issue de son projet photographique, le candidat doit pouvoir analyser ses propres productions en relation avec des œuvres de référence (photographiques ou non) et des théories photographiques, et maîtriser la communication écrite de ses analyses et de sa démarche de projet.

3. MODES D'ÉVALUATION :

1.1 Contrôle en cours de formation :

Cette unité est constituée de **deux situations d'évaluation** (les contrôles se déroulent au cours du premier et du second semestre de la deuxième année de formation).

Première situation : forme écrite, coefficient 1.

(Premier semestre de la deuxième année de formation, avant les vacances de Toussaint et le début du troisième stage en milieu professionnel).

Note d'intention du projet photographique

La situation d'évaluation est organisée et corrigée conjointement par le professeur de « culture photographique et visuelle » et par un professeur intervenant dans le projet photographique.

Cette partie comporte l'analyse d'un certain nombre d'images choisies par le candidat en accord avec les professeurs et conduit le candidat à proposer la note d'intention préalable à la réalisation de son projet. Par ailleurs, cette note décrit les éléments du cahier des charges du projet. Elle propose une analyse des contraintes du cahier des charges et les hiérarchise. Elle situe la démarche (sur les plans historique, culturel, technique, etc.). Elle définit les moyens à mettre en œuvre pour obtenir des résultats attendus et justifie les solutions préconisées.

La note d'intention prend la forme d'un dossier papier ou d'un fichier numérique (au choix du candidat) comportant une dizaine de pages A4 ou de « diapositives », et constitué d'écrits et de visuels.

Sont évaluées :

- la recherche, la sélection, la synthèse et l'exploitation des informations ;
- la mise en évidence et l'approfondissement d'une problématique ;
- l'adéquation avec le thème d'étude ;
- la faisabilité du projet.

Deuxième situation : forme écrite, coefficient 1.

(Deuxième semestre de la deuxième année)

Analyse de photographies

La situation d'évaluation est organisée et corrigée par le professeur de « culture photographique et visuelle ». Elle comporte l'analyse d'un certain nombre d'images choisies par l'étudiant différentes de celles qui irriguent son projet.

L'analyse attendue s'appuie sur une théorie abordée en cours et approfondie.

Elle est effectuée sous forme d'un travail dirigé en classe (d'une durée de 2 ou 3 séances de « culture photographique et visuelle »).

Elle aboutit à la réalisation d'un document (dossier papier ou fichier numérique) comportant une dizaine de pages ou de « diapositives » constitué d'écrits et de visuels.

Sont évaluées :

- l'exploitation des connaissances dans la perspective de l'analyse ;
- la fertilité de la mise en tension des documents ;
- la justesse et la clarté de l'argumentation et de la démonstration ;
- l'efficacité des choix de mise en forme, de présentation du dossier.

Pour chaque situation, l'étudiant est informé à l'avance du moment prévu pour le déroulement de la situation d'évaluation par son établissement de formation.

1.2 Ponctuelle : Épreuve écrite, durée 3 heures maximum. Coefficient 2.

Le candidat doit procéder par écrit à l'analyse comparée de plusieurs documents iconiques (3 pièces maximum). Cette analyse comparée se développe à partir d'une question ou d'un thème proposé dans l'énoncé. Les documents servant de support à l'épreuve sont choisis parmi les œuvres emblématiques de la « culture photographique et visuelle ».

Cette épreuve est évaluée conjointement par un professeur de « prise de vue » et par un professeur de « culture photographique et visuelle ».

Sont évaluées :

- la pertinence de l'analyse et l'efficacité de la synthèse ;
- l'exploitation des connaissances dans la perspective de l'analyse ;
- la fertilité de la mise en tension des documents ;
- la mise en évidence et l'approfondissement d'une problématique ;
- la justesse et la clarté de l'argumentation et de la démonstration.

Épreuve E2 : LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE : ANGLAIS
Unité 2
(Coefficient 2)

1. Finalités et objectifs

L'épreuve a pour but d'évaluer, **au niveau B2**, les activités langagières suivantes :

- Compréhension de l'oral ;
- Production et interaction orales.

2. Formes de l'évaluation

2.1 Forme ponctuelle :

Les modalités de passation de l'épreuve, la définition de la longueur des enregistrements et de la nature des supports pour la compréhension de l'oral ainsi que le coefficient sont identiques à ceux du contrôle en cours de formation.

1. **Compréhension de l'oral** : *30 minutes sans préparation*
Modalités : Cf. Première situation d'évaluation du CCF ci-dessous.
2. **Expression orale en continu et interaction** : *15 minutes assorties d'un temps de préparation de 30 minutes*. Cf. deuxième situation d'évaluation du CCF ci-dessous.

2.2 Contrôle en cours de formation : deux situations d'évaluation de poids équivalent

Première situation d'évaluation : évaluation de la compréhension de l'oral – durée 30 minutes maximum sans préparation, au cours du deuxième trimestre de la deuxième année.

Organisation de l'épreuve

Les enseignants organisent cette situation d'évaluation au cours du deuxième trimestre, au moment où ils jugent que les étudiants sont prêts et sur des supports qu'ils sélectionnent. Cette situation d'évaluation est organisée formellement pour chaque étudiant ou pour un groupe d'étudiants selon le rythme d'acquisition en tout état de cause avant la fin du second trimestre. Les notes obtenues ne sont pas communiquées aux étudiants et aucun rattrapage n'est prévu.

Passation de l'épreuve

Le titre de l'enregistrement est communiqué au candidat. On veillera à ce qu'il ne présente pas de difficulté particulière.
Trois écoutes espacées de 2 minutes d'un document audio ou vidéo dont le candidat rendra compte par écrit ou oralement en français.

Longueur des enregistrements

La durée de l'enregistrement n'excèdera pas trois minutes maximum. Le recours à des documents authentiques nécessite parfois de sélectionner des extraits un peu plus longs (d'où la limite supérieure fixée à 3 minutes) afin de ne pas procéder à la coupure de certains éléments qui facilitent la compréhension plus qu'ils ne la compliquent.
Le professeur peut également choisir d'évaluer les étudiants à partir de deux documents. Dans ce cas, la longueur n'excèdera pas 3 minutes pour les deux documents et on veillera à ce qu'ils soient de nature différente : dialogue et monologue.

Nature des supports

Les documents enregistrés, audio ou vidéo, seront de nature à intéresser un étudiant en STS sans toutefois présenter une technicité excessive. On peut citer, à titre

d'exemple, les documents relatifs à l'emploi (recherche, recrutement, relations professionnelles, etc.), à la sécurité et à la santé au travail, à la vie en entreprise, à la formation professionnelle, à la prise en compte par l'industrie des questions relatives à l'environnement, au développement durable, etc. Il pourra s'agir de monologues, dialogues, discours, discussions, émissions de radio, extraits documentaires, de films, de journaux télévisés.

Il ne s'agira en aucune façon d'écrit oralisé ni d'enregistrements issus de manuels.

On évitera les articles de presses ou tout autre document conçu pour être lu. En effet, ces derniers, parce qu'ils sont rédigés dans une langue écrite, compliquent considérablement la tâche de l'auditeur. De plus, la compréhension d'un article enregistré ne correspond à aucune situation dans la vie professionnelle.

Deuxième situation d'évaluation : évaluation de la production orale en continu et de l'interaction au cours du deuxième et du troisième trimestre de la deuxième année (durée : 15 minutes environ + 30 minutes de préparation)

1. Expression orale en continu : présentation personnelle du candidat et présentation des documents qui lui auront été remis en loge (5 minutes environ)

Cette épreuve prend appui sur deux ou trois documents textuels et iconographiques appropriés illustrant un thème adapté pour des sections industrielles. La totalité des documents écrits, y compris les textes accompagnants les documents iconographiques (légendes de photos ou de dessins, slogans de publicités etc.) n'excèdera pas 250 mots. Les documents iconographiques ne présenteront au plus qu'un tiers du dossier.

Le candidat enchaînera brève présentation personnelle (une ou deux minutes environ) et présentation structurée des documents (trois ou quatre minutes environ) en mettant en évidence le thème qu'ils illustrent et en soulignant les points importants et les détails pertinents (Cf. définition du niveau B2 Cadre européen commun de référence pour la production orale en continu). Cette partie de l'épreuve durera 5 minutes environ.

2. Expression orale en interaction (10 minutes environ)

Au cours de l'entretien qui suivra, l'examinateur s'attachera à permettre au candidat de préciser certains points, d'en aborder d'autres qu'il aura omis. Cette partie de l'épreuve durera 10 minutes environ.

Épreuve E3 : SCIENCES APPLIQUÉES

Unité 3
(Coefficient 2)

FINALITÉ ET OBJECTIFS DE L'ÉPREUVE

L'évaluation en sciences appliquées a pour objectifs :

- D'apprécier la solidité des connaissances des candidats et de s'assurer de leur aptitude au raisonnement et à l'analyse correcte d'un problème en rapport avec les activités professionnelles.
- De vérifier leurs connaissances des principes scientifiques des principaux équipements photographiques et de leurs conditions d'utilisation.

MODES D'ÉVALUATION

Contrôle ponctuel : épreuve écrite d'une durée 3h.

Le sujet de sciences appliquées comporte deux parties distinctes : l'une consacrée à la physique l'autre à la chimie.

La partie physique s'attachera à aborder les différentes parties du référentiel soit sous la forme d'un thème commun à plusieurs parties soit sous la forme de plusieurs exercices.

Contrôle en cours de formation :

Elle s'organisera autour de trois situations d'évaluation : deux en physique, une en chimie.

Les trois parties sont de poids identique.

Les deux évaluations de physique sont situées en seconde année : la première à la fin du premier trimestre et la seconde en fin d'année.

Épreuve E4 : GESTION ET DROIT

Unité 4
(Coefficient 3)

1. CONTENU DE L'ÉPREUVE

L'objectif visé est d'évaluer l'aptitude des candidats à assurer la gestion de l'activité professionnelle du photographe en veillant notamment à la protection juridique et à la rentabilité de cette activité.

Cette épreuve vise plus particulièrement à évaluer les capacités du candidat à :

- organiser et gérer le déroulement d'une prise de vue,
- communiquer de manière professionnelle,
- appliquer le cadre juridique lié à l'activité professionnelle du photographe,
- assurer la pérennité de l'activité professionnelle grâce à une gestion adaptée des aspects administratifs, commerciaux et comptables de la profession.

L'épreuve a pour objet de valider tout ou partie des compétences suivantes du référentiel :

- CP 1.1 : Communiquer et négocier dans un environnement professionnel.
- CP 1.3 : Créer, modéliser, utiliser et diffuser des documents professionnels.
- CP 7.1 : Préparer la prise de vue.
- CP 7.2 : Gérer les différents intervenants.
- CP 7.3 : Tenir compte des droits des personnes et des biens figurant sur la prise de vue.
- CP 7.4 : Gérer au plan juridique l'utilisation et la protection des images.
- CP 7.5 : Appliquer le cadre juridique lié à l'activité commerciale.
- CP 7.6 : Assurer la gestion des activités administrative et comptable du photographe.
- CP 7.7 : Appliquer des techniques de commercialisation aux activités et productions du photographiques.

Les indicateurs de performances sont ceux définis dans le référentiel de certification.

2. CONDITIONS DE RÉALISATION :

L'épreuve revêt la forme d'une étude de cas relative aux activités juridiques et de gestion du photographe. Elle comporte plusieurs parties indépendantes ayant pour support une situation professionnelle caractérisée.

Le candidat devra analyser cette situation en s'appuyant sur des documents techniques, juridiques et commerciaux proposés avec le sujet. Le candidat pourra par ailleurs être amené à présenter des conseils ou des recommandations en matières juridique ou de gestion.

Le candidat pourra enfin être conduit à produire divers documents professionnels liés à l'activité courante d'un photographe.

Chaque partie de l'épreuve peut mêler différents aspects juridiques et/ou de gestion de l'activité.

3. MODE D'ÉVALUATION :

1.1 Forme ponctuelle : épreuve écrite, durée de 4 heures, coefficient 3.

L'évaluation porte sur :

- la prise en compte du contexte professionnel proposé,
- la justesse et la précision du diagnostic,
- le respect des contraintes et la rigueur de la démarche d'analyse,

-
- la justesse du choix et de l'utilisation des outils mobilisés,
 - la pertinence et la précision des solutions proposées au regard du contexte et des objectifs,
 - la qualité globale de l'étude produite (rédaction claire et structurée, argumentation cohérente, mise en valeur de l'information, utilisation pertinente du vocabulaire juridique et de gestion).

Les correcteurs de cette épreuve sont des professeurs d'économie et gestion enseignant en Section de Technicien Supérieur Photographie.

1.2 Contrôle en Cours de Formation : une situation d'évaluation.

L'évaluation porte sur les mêmes critères que l'épreuve ponctuelle.

Épreuve E5 : TECHNOLOGIE : SENSITOMÉTRIE ET ÉQUIPEMENTS

Unité 5
(Coefficient 4)

1. CONTENU DE L'ÉPREUVE

L'épreuve a pour objet de valider tout ou partie des compétences suivantes du référentiel :

- CP8.1 : S'informer sur les produits, nouvelles technologies ou méthodes de travail proposées par les constructeurs ;
- CP8.2 : Faire un bilan et une analyse critique des potentialités offertes par l'équipement et les méthodes de travail d'une structure professionnelle ;
- CP8.3 : Identifier les avantages et les perspectives offertes par un nouveau produit ;
- CP8.4 : Élaborer un protocole de test adapté à l'évaluation d'une caractéristique particulière d'un produit ;
- CP8.5 : Choisir le produit (matériel de prise de vue, éclairage, logiciel, matériel informatique, matériel de restitution de l'image, scanners, etc) en fonction d'un besoin et d'un budget ;
- CP8.6 : Mise en service d'un équipement (matériel et logiciel) en réorganisant éventuellement les méthodes de travail ;
- CP8.7 : Former des opérateurs amenés à utiliser un équipement.

Les indicateurs de performances sont ceux définis dans le référentiel de certification.

2. CONDITIONS DE RÉALISATION

Le support de l'épreuve est une interrogation orale.

L'épreuve s'appuie sur un dossier relatif à un protocole de test et à l'exploitation de résultats. Elle permet d'étayer un argumentaire et de proposer une solution technique et économique répondant à une problématique issue d'un contexte professionnel.

Le problème technique proposé à chaque candidat est défini par l'équipe pédagogique. Il relève d'une liste de thèmes d'étude publiée par l'académie responsable de l'examen et mise à jour si nécessaire (sous la responsabilité de l'académie pilote du BTS).

Le problème technique précis est écrit par l'équipe pédagogique et se traduit par un cahier des charges qui définit les limites et les contraintes de l'étude à mener au regard des équipements disponibles et du contexte local.

Ce cahier des charges propose un contexte professionnel (prise de vue, traitement, choix d'équipements, de procédés, de logiciels, explorations de solutions innovantes, etc.) amenant à privilégier des résultats qualitatifs à observer sur des images photographiques.

Les sujets proposés relèvent, à **parts égales**, des domaines de la sensitométrie et des équipements.

3. MODES D'ÉVALUATION :

Contrôle en cours de formation : Épreuve orale, durée 30 minutes maximum, coefficient 4

Le contrôle en cours de formation comprend une situation d'évaluation organisée par les professeurs chargés des enseignements de technologie (sensitométrie et équipements).

Déroulement de l'épreuve :

La situation d'évaluation prend en compte les travaux menés par chaque étudiant durant 3 séances de 4 heures de travaux pratiques de technologie. Ces séances s'étalent sur une période de 6 semaines entre la rentrée des vacances d'hiver et avant les vacances de printemps.

Chaque candidat doit traiter un sujet, proposé par l'équipe enseignante et tiré au sort. En fonction des équipements disponibles, certains sujets peuvent être partagés entre deux candidats (au maximum). Dans ce cas, les travaux entrepris peuvent être différents et le rapport réalisé en conclusion des travaux est personnel.

L'organisation des 3 séances de travaux pratiques doit amener à :

- o l'analyse du cahier des charges, la formalisation d'un plan d'action, d'un protocole et d'un planning ;
- o une revue de projet à la fin de la seconde séance, permettant un bilan partiel des travaux menés et d'éventuels recentrages proposés par un enseignant (consignés alors dans la fiche d'évaluation relative à cette épreuve) ;

Organisation de la situation d'évaluation : oral de soutenance en deux temps (durée 30 minutes maximum) :

- **un exposé du candidat** (15 minutes maximum) lui permettant de rappeler le sujet, son contexte, le protocole et les démarches retenues ainsi que la présentation et les commentaires des résultats obtenus (en privilégiant des résultats qualitatifs sous formes d'images photographiques) ;
- **une interrogation du candidat par les membres du jury**, portant sur les éléments présentés mais pouvant s'élargir sur des éléments de technologie liés au sujet proposé et non évoqués par le candidat.

L'évaluation de cette épreuve se déroule au cours des deux derniers mois de la formation.

La commission d'évaluation est composée d'enseignants intervenant dans les cours de technologie (sensitométrie et équipements).

Ponctuelle : Épreuve orale, durée 30 minutes maximum, préparation 2 heures, coef. 4.

Cette épreuve s'appuie sur l'analyse d'un dossier réunissant divers documents et résultats de tests remis au candidat deux heures avant l'épreuve.

Ce dossier décrit une situation professionnelle en prise de vue ou en traitement pour laquelle il est nécessaire d'établir un protocole de test. Il fournit les éléments utiles permettant au candidat d'élaborer la proposition de choix techniques, de contraintes de mise en œuvre, de paramétrages et réglages spécifiques.

Le jury est composé de deux enseignants de technologie, un spécialiste de sensitométrie et l'autre des équipements.

<p>Épreuve E 6 : ÉPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHÈSE Unité U 6.1 : RAPPORT DES STAGES EN MILIEU PROFESSIONNEL (Coefficient 2)</p>

1. FINALITÉ DE L'ÉPREUVE

La finalité de l'épreuve est d'évaluer la compréhension des activités professionnelles menées en entreprise dans deux champs imposés (la prise de vue et le traitement de l'image) et dans un champ libre correspondant aux projets professionnels de chaque candidat.

Quels que soient les types d'entreprise et les activités réalisées, le candidat devra s'intéresser de manière spécifique aux éléments suivants :

- les gestions des flux d'images traitées, leurs classements, leurs archivages et leurs sauvegardes ;
- les relations et la communication entre les acteurs économiques concernés (personnels, clients, fournisseurs, etc.) ;
- la forme juridique des entreprises et leurs contraintes de gestion (communication, distribution, prix, produit, coûts, rentabilité, etc.) ;
- les aspects juridiques liés à l'utilisation des images.

2. DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

La présentation des activités menées et le rapport de stage associé s'appuient sur les compétences professionnelles mobilisées.

L'épreuve a pour objet de valider tout ou partie des compétences suivantes du référentiel :

- CP1 : Communiquer et s'informer.
- CP6 : Gérer, conserver et archiver les photographies.

Les indicateurs de performances sont ceux définis dans le référentiel de certification.

3. CONDITIONS DE RÉALISATION

La fiche d'évaluation du travail réalisé, rédigée et mise à jour par l'inspection générale de l'Éducation nationale, sera diffusée aux établissements par les services rectoraux des examens et concours.

Le candidat présente son dossier à l'aide des outils modernes de communication. Il peut produire tout document et support qu'il estime utile à sa présentation.

La commission de jury est composée d'un enseignant de technologie ou de pratique photographique, d'un enseignant d'économie gestion et d'un professionnel. La commission pourra néanmoins délibérer en l'absence de ce dernier.

Le dossier est déposé par le candidat dans le centre d'examen deux semaines avant le début de l'épreuve. Les commissions d'interrogation prennent connaissance des dossiers avant le début des interrogations.

Le dossier est transmis selon une procédure mise en place par chaque académie et à une date fixée dans la circulaire d'organisation de l'examen. Le contrôle de conformité du dossier est effectué selon des modalités définies par les autorités académiques avant l'interrogation. La constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve correspondante. Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

Dans le cas où, le jour de l'interrogation, le jury a un doute sur la conformité du dossier, il interroge néanmoins le candidat. L'attribution de la note est réservée dans l'attente d'une nouvelle vérification mise en œuvre selon des modalités définies par les autorités académiques. Si, après vérification, le dossier est déclaré non conforme, la mention « non valide » est portée à l'épreuve.

La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt du dossier ;
- dépôt du dossier au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen ou de l'autorité organisatrice ;
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen ;
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

4. MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le support de l'épreuve est un dossier constitué par le candidat à partir des situations professionnelles vécues pendant les stages ou activités professionnelles complété par des observations particulières portant sur la gestion des flux d'images, la gestion et le droit ainsi que sur la communication en milieu professionnel.

Le rapport sera limité à 40 pages, format A4.

4.1 Forme ponctuelle : Épreuve orale, durée 30 minutes maximum, coefficient 2.

Il s'agit de la présentation du dossier qui décrit au moins une situation professionnelle en prise de vue et une situation professionnelle de traitement des images.

Déroulement de l'épreuve :

- Première partie : présentation par le candidat (durée maximum 15 minutes) :
 - des entreprises et des contextes d'activité ;
 - des observations relatives à la gestion des flux d'images, à la communication interne et externe des entreprises et aux aspects de gestion et de droit relatifs au métier de photographe et qui lui paraissent les plus significatifs.
- Deuxième partie : entretien avec la commission d'interrogation (durée maximum 15 minutes).

Le questionnement prend appui sur le dossier support et la présentation orale du candidat.

Le questionnement permet au candidat de préciser, de développer et d'analyser les éléments présentés.

4.2 Contrôle en cours de formation : Soutenance orale, durée 30 minutes, coefficient 2.

Le contrôle en cours de formation comprend une situation d'évaluation organisée par les professeurs chargés des enseignements de gestion et de droit, de technologie, de prise de vue et de traitement.

Déroulement de la situation d'évaluation : identique à celui mené dans le cadre de l'épreuve ponctuelle.

Épreuve E 6 : ÉPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHÈSE
UNITÉ U 6.2 : PROJET PHOTOGRAPHIQUE
(Coefficient 5)

1. FINALITÉ DE L'ÉPREUVE

La finalité de l'épreuve est d'évaluer les compétences d'un candidat à mener un projet photographique (préparation, prise de vue et traitement) à partir d'un thème imposé.

2. DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve a pour objet de valider tout ou partie des compétences suivantes du référentiel :

- CP 2 : Imaginer un projet photographique
- CP 3 : Choisir, organiser les moyens d'une prise de vue
- CP 4 : Réaliser des prises de vue.
- CP 5 : Traiter les images photographiques.

Les indicateurs de performances sont ceux définis dans le référentiel de certification.

3. CONDITIONS DE RÉALISATION

1.1 Épreuve orale ponctuelle : coefficient 5, durée 45 minutes, dont 15 minutes maximum de présentation effectuée par le candidat.

Le thème imposé chaque année est défini par l'académie en charge de l'organisation nationale de l'examen. Ce choix est établi au plus tard en juin de la première année de formation et est communiqué aux candidats en septembre de la deuxième année de formation.

Le support de l'épreuve est un dossier constitué par le candidat suite aux travaux menés durant la seconde année de formation et rassemblant :

- **La note d'intention**, relative au projet et établie en collaboration avec les enseignements de Culture Photographique et Visuelle, validée lors de la première situation de contrôle en cours de formation de l'épreuve U1.2 et complétée par des apports techniques.
- **10 à 15 planches** comprenant de 20 à 25 images sur le thème choisi, suivant le cahier des charges proposé avec le thème.
- **Un court texte de présentation** du travail photographique réalisé.
- **Une liste précise des images** du dossier avec légendes, informations et explications techniques détaillées (prise de vue et traitement de l'image).

Les contraintes imposées relatives à la prise de vue et au traitement des images photographiques du dossier sont les suivantes:

- deux formats dont le grand format ;
- éclairage construit (constitué d'au moins une source type monobloc ou générateur indépendant) et éclairage naturel (avec ou sans flash de reportage en appoint) ;
- dossier comportant nécessairement des images réalisées en numérique, pouvant éventuellement être complété par des images en argentique ;
- dossier comportant nécessairement des images réalisées en couleur et éventuellement en noir et blanc (choix personnel du candidat tant en termes de prise de vue que de traitement, le candidat choisira donc d'effectuer ses tirages N&B sur papier baryté sous agrandisseur, ou en jet d'encre) ;
- tirages couleur réalisés au moyen d'autres techniques que celle de l'agrandisseur ;
- fichiers numériques faisant obligatoirement l'objet d'un traitement avant sortie : développement d'images natives pour les prises de vues numériques, ou numérisation, puis traitement dans un logiciel de retouche (dépeussierage, chromie, voire retouche).

Ces contraintes pourront être modifiées par l'inspection générale en fonction des évolutions techniques du métier et seront alors réactualisées par l'académie en charge de l'organisation du BTS.

1.2 Contrôle en cours de formation :

Épreuve orale ponctuelle, coefficient 5.

Définition de l'épreuve identique à l'épreuve orale ponctuelle des candidats scolaires.

Les correcteurs de cette épreuve sont des professeurs STI de prise de vue et de traitement enseignant en Section de Technicien Supérieur Photographie.

Épreuve facultative UF1 : LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE Unité facultative 1

1. Principe

Afin de ne pas limiter l'expression à la langue imposée par le diplôme (anglais), on proposera au candidat, dans le cadre d'une épreuve orale facultative :

- Un support relatif à sa spécialité dont on vérifiera la compréhension ;
- Un autre type de support pour l'entretien en langue vivante étrangère proprement dit.

2. L'épreuve orale

Durée 20 minutes, préparation 20 minutes

Elle se déroule selon les modalités suivantes :

- a. Travail écrit en loge de 20 minutes pendant lequel le candidat réalise un résumé ou un commentaire de 15 à 20 lignes à partir d'un support généraliste traitant du champ des sciences et techniques industrielles (support textuel, iconographique ou bref enregistrement audio ou vidéo).
- b. Entretien en langue étrangère avec l'examineur à partir du support et du travail écrit réalisé par l'étudiant afin de vérifier la compréhension du document ; il n'est pas exclu que l'examineur propose aux candidats des exercices spécifiques destinés à vérifier cette compréhension : traduction de quelques lignes, réalisation de la légende d'un schéma à partir d'un texte, réponse à des questions en langue étrangère... ceci afin d'éviter un recours abusif au français.

Lors de la préparation, le candidat aura à sa disposition les divers supports.

ANNEXE III :

ORGANISATION DE LA FORMATION

ANNEXE III a :

HORAIRES DE FORMATION

	Horaire de 1 ^{ère} année			Horaire de 2 ^{ème} année		
	Semaine	a + b + c	Année *	Semaine	a + b + c	Année **
Culture Générale et expression	2	2 + 0 + 0	54	2	2 + 0 + 0	58
Culture Photographique et Visuelle ⁽¹⁾	2	2 + 0 + 0	54	3	2 + 0 + 1	87
Anglais	2	1 + 1 + 0	54	2	1 + 1 + 0	58
Sciences appliquées	3	2 + 1 + 0	81	3	2 + 1 + 0	87
Gestion et droit ⁽²⁾	4	4 + 0 + 0	108	4	4 + 0 + 0	116
Technologie Sensitométrie ⁽³⁾	5	3 + 0 + 2	135	4	2 + 0 + 2	116
Technologie Equipements ⁽³⁾	5	3 + 0 + 2	135	4	2 + 0 + 2	116
Prise de vue ⁽³⁾	5	1 + 0 + 4	135	6	2 + 0 + 4	174
Traitement de l'image ⁽³⁾	5	1 + 0 + 4	135	6	2 + 0 + 4	0174
Total	33	19 + 2 + 12	891 h	34	19 + 2 + 13	986 h

* sur une base de 27 semaines de cours et 8 semaines de stage sur temps scolaire

** sur une base de 29 semaines de cours et 4 semaines de stage sur temps scolaire

a : cours en division entière, **b** : travaux dirigés, **c** : travaux pratiques

¹ enseignement assuré par le professeur d'Arts Appliqués

² enseignement assuré par le professeur d'Economie Gestion

³ enseignement assuré par un professeur de STI Génie électronique

Préparation du rapport de stage : Le professeur de français dispose de 36 HSE pour assurer un suivi particulier de la forme des rapports de stage (voir conditions de mise en œuvre page 94).

ANNEXE III b :

STAGES EN MILIEU PROFESSIONNEL

1. OBJECTIFS

Le stage en milieu professionnel permet au futur technicien supérieur de prendre la mesure des réalités techniques, économiques, juridiques des structures d'accueil. Au cours des stages l'étudiant doit être en mesure d'exercer des activités de photographe, en particulier dans les domaines de la prise de vue et du traitement des images.

Dans ce cadre, il est conduit à appréhender le fonctionnement d'une structure professionnelle (entreprise, administration, officine, artisan, etc.) à travers son organisation, ses équipements, ses différents services internes, ses ressources humaines... C'est aussi pour lui l'occasion d'observer la vie sociale de l'entreprise (relations humaines, horaires, règles de fonctionnement, etc.).

Les activités menées lors du stage contribuent à l'approfondissement des connaissances et à l'acquisition de nouvelles compétences.

Le BTS Photographie comporte trois périodes de stages en milieu professionnel d'une durée respective de 5 semaines au maximum, effectuées dans des entreprises différentes.

Chaque période de stage correspond aux dominantes suivantes :

- prise de vue (reportage, photographie institutionnelle, publicité en studio, portraits, mode, architecture, etc.),
- traitement de l'image (gestion de la qualité des fichiers pour la sortie, retouches numériques),
- axe libre, permettant d'affiner un projet professionnel, de découvrir un domaine inconnu, d'approfondir un domaine, de mieux comprendre le fonctionnement d'une structure professionnelle particulière, etc.

2. ORGANISATION

2.1 Voie scolaire

Le stage est obligatoire pour les étudiants relevant d'une préparation présentielle ou à distance et tous les redoublants qui n'ont pas satisfait l'épreuve relative au stage, à l'exception de ceux relevant de la formation par alternance.

Le stage, organisé avec le concours des milieux professionnels, est placé sous le contrôle des autorités académiques dont relève l'étudiant et, le cas échéant, des services du conseiller culturel auprès de l'ambassade de France du pays d'accueil pour un stage à l'étranger. La recherche des lieux de stage est assurée sous la responsabilité du chef d'établissement en accord avec les entreprises recevant les stagiaires.

Chaque période de stage en entreprise fait l'objet d'une convention entre l'établissement fréquenté par l'étudiant et l'entreprise d'accueil. Cette convention est établie conformément aux dispositions en vigueur. Toutefois, cette convention pourra être adaptée pour tenir compte des contraintes imposées par la législation du pays d'accueil.

Pendant le stage en entreprise, l'étudiant a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire et non de salarié. La convention de stage doit préciser :

- les modalités de couverture en matière d'accident du travail et de responsabilité civile,

-
- les objectifs et les modalités de formation (durée, calendrier),
 - les modalités de suivi du stagiaire par les professeurs de l'équipe pédagogique responsable de la formation de l'étudiant.

Afin d'en assurer le caractère formateur, le stage est placé sous la responsabilité pédagogique des professeurs assurant les enseignements professionnels. Mais l'équipe pédagogique dans son ensemble est responsable de l'explicitation de ses objectifs, de sa mise en place, de son suivi et de l'exploitation qui en est faite. Elle doit veiller à informer les responsables des entreprises ou des établissements d'accueil des objectifs du stage et plus particulièrement des compétences qu'il vise à développer.

En fin de stage, un certificat est remis au stagiaire par le responsable de l'entreprise ou son représentant, attestant la présence de l'étudiant. À ce certificat sera joint un tableau récapitulatif des activités conduites pendant le stage et indiquant le degré de responsabilité de l'étudiant dans leur réalisation ainsi qu'une appréciation globale du tuteur sur le stagiaire.

Le certificat et le tableau récapitulatif devront figurer dans le livret de suivi de stage.

Calendrier des périodes de stage :

- 1^{ère} et 2^{ème} période en fin de première année de formation.

Ces deux périodes successives de stage en entreprise doivent être l'occasion d'une immersion dans une structure intégrant une composante importante d'activité photographique. Elles se déroulent sous la responsabilité d'un tuteur afin de donner tout son sens à la formation théorique reçue.

La durée globale de chaque période, effectuée à temps plein, est de cinq semaines.

Elle se déroule à la fin de la première année de formation à partir du mois de Mai de la première année de formation et peut se prolonger sur une partie des vacances d'été.

- 3^{ème} période durant la seconde année de formation

Ce stage aura lieu pendant cinq semaines à partir du début des vacances de Toussaint, durant le premier trimestre de la seconde année de formation.

2.2 Voie de l'apprentissage

Pour les apprentis, les certificats de stage sont remplacés par la photocopie du contrat de travail ou par une attestation de l'employeur confirmant le statut du candidat comme apprenti dans son entreprise.

Les objectifs pédagogiques ainsi que les supports des sous épreuves de certification (unités U61 et U62) sont les mêmes que ceux des candidats de la voie scolaire.

2.3 Voie de la formation continue

Les candidats qui se préparent au brevet de technicien supérieur Photographie par la voie de la formation continue rédigent un rapport et un dossier sur leurs activités professionnelles dans le même esprit que le rapport de stage des candidats scolaires.

2.3.1. Candidats en situation de première formation ou en situation de reconversion

La durée de stage est de 15 semaines. Elle s'ajoute à la durée de formation dispensée dans le centre de formation continue en application de l'article 11 du décret n°95-665 du 9 mai 1995 modifié portant règlement général du brevet de technicien supérieur.

L'organisme de formation peut concourir à la recherche de l'entreprise d'accueil. Le stagiaire peut avoir la qualité de salarié d'un autre secteur professionnel.

Lorsque cette préparation s'effectue dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, le stage obligatoire est inclus dans la période de formation dispensée en milieu professionnel si les activités effectuées sont en cohérence avec les exigences du référentiel du brevet de technicien supérieur Photographie et conformes aux objectifs et aux modalités générales définis ci-dessus.

2.3.2. Candidats en situation de perfectionnement

Le certificat de stage peut être remplacé par un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a été occupé dans l'exercice du métier de photographie, en qualité de salarié à temps plein pendant six mois au cours de l'année précédant l'examen ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen. Les activités effectuées doivent être en cohérence avec les exigences du référentiel.

Les candidats rédigent un rapport et un dossier sur leurs activités professionnelles dans le même esprit que le rapport de stage des candidats scolaires.

2.4 Candidats en formation à distance

Les candidats relèvent, selon leur statut (scolaire, apprenti, formation continue), de l'un des cas précédents.

2.5 Candidats qui se présentent au titre de leur expérience professionnelle

Le certificat de stage peut être remplacé par un ou plusieurs certificats de travail justifiant la nature et la durée de l'emploi occupé.

Ces candidats rédigent un rapport et un dossier sur leurs activités professionnelles dans le même esprit que le rapport de stage des candidats scolaires.

3. AMÉNAGEMENT DE LA DURÉE DU STAGE

La durée normale du stage est de quinze semaines. Pour une raison de force majeure dûment constatée ou dans le cadre d'une formation aménagée ou d'une décision de positionnement, la durée de stage peut être réduite mais ne peut être inférieure à 8 semaines.

Toutefois, les candidats qui produisent une dispense (notamment au titre de la validation des acquis de l'expérience) ne sont pas tenus d'effectuer ce stage.

Le recteur est seul autorisé à valider les aménagements de la durée de stage ou les dispenses.

4. CANDIDATS SCOLAIRES AYANT ÉCHOUÉ A UNE SESSION ANTÉRIEURE DE L'EXAMEN

Les candidats ayant échoué à une session antérieure de l'examen ont le choix entre présenter le précédent rapport de stage, modifier ce rapport et/ou en élaborer un autre après avoir effectué la ou les périodes de stage correspondantes.

Les candidats apprentis redoublants peuvent présenter à la session suivant celle au cours de laquelle ils n'ont pas été admis :

- soit leur contrat d'apprentissage initial est prorogé d'un an ;
- soit un nouveau contrat conclu avec un autre employeur (en application des dispositions de l'article L6222-11 du code du travail).

Préparation du rapport de stage :

Le rapport de stage est suivi par les enseignants d'Arts Appliqués, de Français, d'économie-gestion et de STI.

Pour cela, il a la possibilité, en accord avec l'administration de l'établissement et les enseignants d'Arts Appliqués et de STI, de proposer des heures de soutien à des groupes d'étudiants de taille réduite, afin de leur apporter les conseils personnalisés nécessaires à la rédaction du rapport.

Ces heures de travail individualisé proposées en petit groupe peuvent être prévues en dehors des heures de cours des étudiants mais aussi durant les horaires de prise de vue et de traitement des images.

ANNEXE IV

TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE ÉPREUVES DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU BTS

BTS Photographie créé par l'arrêté du 31 juillet 1996 modifié		BTS Photographie créé par le présent arrêté	
Épreuves	Unités	Épreuves	Unités
E1. Communication et esthétique de l'image	U1	E1. Culture générale et photographique • U1.1 – Culture générale et expression • U 1.2 – Culture photographique et visuelle	U 1.1 U 1.2
E2. Anglais	U2	E2. Langue vivante étrangère : Anglais	U2
E3. Physique chimie Génie électrique	U3	E3. Sciences appliquées	U3
E4. Organisation et gestion commerciales. Droit.	U4	E4. Gestion et droit	U4
E5. Technologie	U5	E5. Technologie : sensitométrie et équipements	U5
E6. Épreuve professionnelle de synthèse	U6	E6 - Épreuve professionnelle de synthèse • U6.1 – Rapport de stages en milieu professionnels • U6.2 – Projet photographique	U61 U62
Langue vivante étrangère	UF1	Langue vivante étrangère II	UF1

NOTA : Ce tableau n'a de valeur qu'en termes d'équivalence d'épreuves entre l'ancien diplôme et le nouveau, pendant la phase transitoire où certains candidats peuvent garder le bénéfice de dispense de certaines épreuves. En aucun cas il ne signifie une correspondance point par point entre les contenus d'épreuves.